

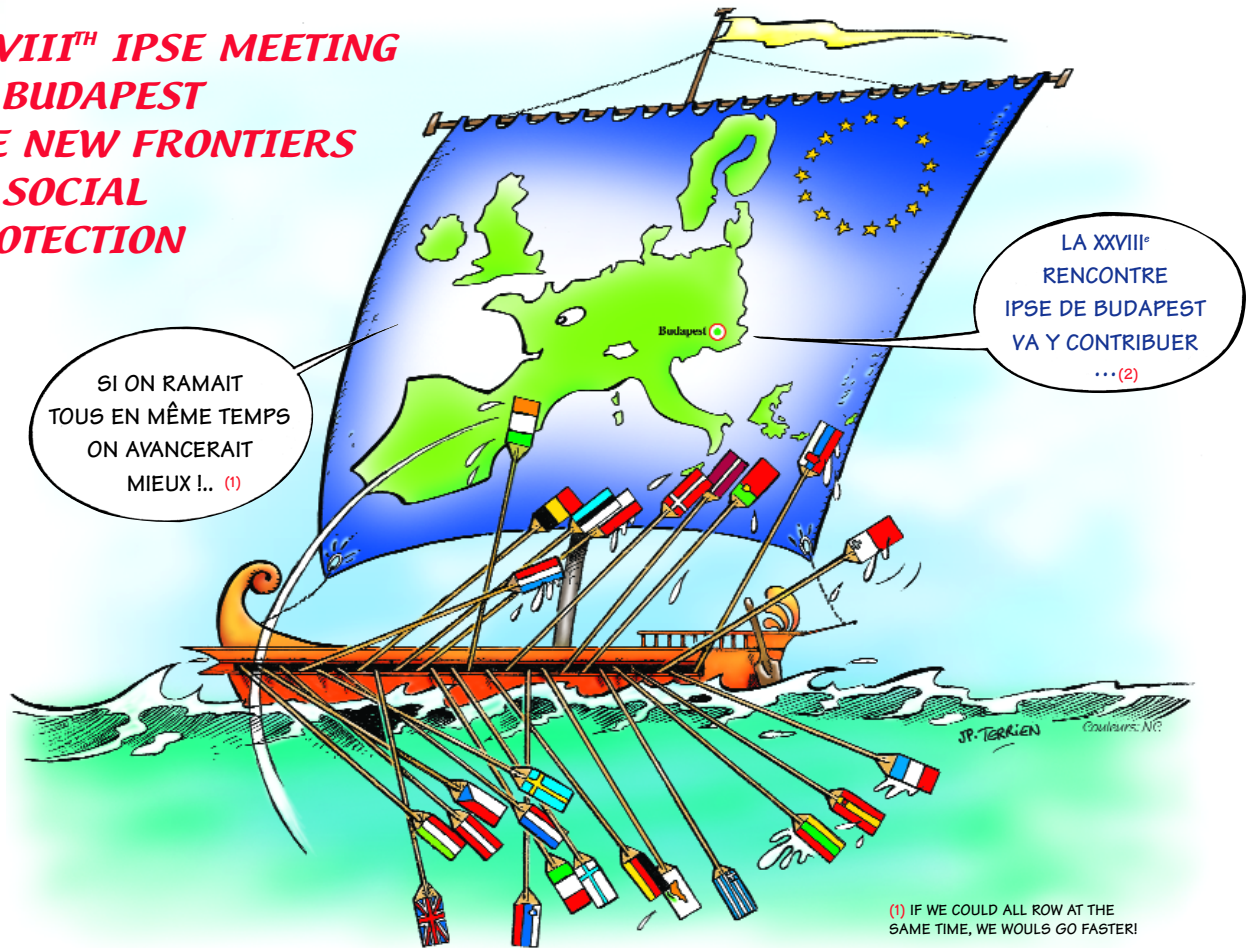


Folio

JUILLET 2004

XXVIII^e RENCONTRE IPSE À BUDAPEST LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA PROTECTION SOCIALE

XXVIIITH IPSE MEETING IN BUDAPEST THE NEW FRONTIERS OF SOCIAL PROTECTION



SI ON RAMAIT
TOUS EN MÊME TEMPS
ON AVANCERAIT
MIEUX !.. (1)

LA XXVIII^e
RENCONTRE
IPSE DE BUDAPEST
VA Y CONTRIBUER
... (2)

(1) IF WE COULD ALL ROW AT THE
SAME TIME, WE WOULD GO FASTER!

(2) IPSE'S XXVIIITH MEETING IN
BUDAPEST WILL CONTRIBUTE TO IT...

GARDER L'EUROPE SOCIALE AU CŒUR

On pouvait s'attendre à un rendez-vous majeur: 342 millions d'électeurs devaient désigner 732 députés pour siéger à la seule institution directement et démocratiquement élue de l'Union: le Parlement, commun à 25 pays européens pour la première fois de l'Histoire. Aujourd'hui, le constat est douloureux.

Lancée tardivement dans la plupart des pays et parallèlement à des scrutins régionaux ou nationaux dans certains, la campagne électorale s'est tant imprégnée des enjeux locaux qu'elle a abouti à un déplorable échec: celui de la démocratie européenne, sur fond d'abstention record partout ou presque. Partagé par certains gouvernements en place, cet échec est une défaite pour le sens civique et la citoyenneté. Remarquons toutefois que les groupes parlementaires européens dernièrement élus apparaissent à ce stade engagés dans la construction européenne. ►

KEEPING SOCIAL EUROPE CLOSE TO HEART

We were expecting a momentous event: 342 million voters were to elect 732 deputies to sit at the only democratically elected institution in the EU: the Parliament, comprising 25 countries for the first time in history. Today, however, the results are depressing.

Launched late in most countries and run parallel to regional and national elections in some, the electoral campaign was so laden with national issues that it ended in an historic failure: that of European democracy, based on record abstention rates nearly everywhere. Shared by certain national governments, this failure is also a defeat for civic spirit and citizenship.

▶ Quel contraste avec l'euphorie - hélas temporaire - soulevée par le sentiment d'une paix européenne renforcée durant les célébrations de l'élargissement de l'Union aux 10 nouveaux Etats membres! Malgré ces bonnes intentions, les citoyens - dès qu'ils ont eu la parole - ont en général préféré sanctionner leurs gouvernements plutôt que d'exprimer leurs choix européens. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les analyses de ces résultats, le plus souvent commentés en termes de victoire ou d'échec de partis nationaux.

Nous voici donc confrontés à une situation bien paradoxale, où plus les pouvoirs du Parlement européen augmentent, moins les électeurs se mobilisent. De quoi s'interroger! Une telle indifférence affichée doit-elle être interprétée comme le refus des peuples à l'égard de la construction européenne? Le refus d'une Europe telle qu'on la décrit - ou plutôt la décrie - si souvent dans les médias et ailleurs: l'Europe de l'argent, lointaine, injuste et menaçante, aussi opaque qu'anonyme et bureaucratique? Ou bien s'agit-il là d'un simple désintérêt des citoyens devant un processus qu'ils jugent inévitable, si ce n'est déjà achevé, la paix grâce à l'Union semblant déjà acquise.

Loin de toute interprétation rapide, de toute quête de boucs émissaires, on doit pour l'instant se contenter d'une simple affirmation: l'Europe doit se rapprocher de ses citoyens. Ce qui implique qu'elle réponde davantage à leurs préoccupations quotidiennes - emploi, protection sociale, environnement durable et sûr, projets, - et qu'elle se consacre avec détermination à leur information par des échanges véritables avec eux. À l'heure où la communication est le maître mot, est-il donc si difficile de transmettre un tel message?

En ces temps de méfiance et de repli sur soi, souvent synonymes de méconnaissance, l'Ipse ne renonce pas quant à lui, à sa mission d'information. À l'instar d'autres ONG, expressions de la société civile organisée, l'institut veut prendre sa part dans ce vaste effort d'échange et de débat.



C'est bien dans cet esprit que se déroulera à Budapest les 1^{er} et 2 juillet prochains la XXVIII^e Rencontre Ipse réunissant les acteurs de la protection sociale. De quoi réfléchir sur les nouvelles frontières de cet enjeu majeur, afin que ces nouveaux contours renforcent l'union dans l'Union et contribuent à lui donner un sens. ■

▶ *What a contrast with the (alas temporary) euphoria that arose from the feeling of European peace, itself strengthened by the celebration of an enlarged EU and its 10 new members. Despite these good intentions, the citizens, when given their say, mostly preferred to censure their national governments rather than express truly European choices. To convince yourself, just examine the analysis of the results, most of which are presented in terms of victory or defeat for national parties.*

We are thus presented with quite a paradoxical situation in which the more European Parliamentary powers increase, the less voters mobilize. This begs a question! Can such obvious indifference be interpreted as a refusal of the people with regard to the construction of Europe? A refusal of the Europe as described – or rather decried – so often in the media and elsewhere: a distant, unjust, threatening Europe concerned only with money, as opaque as it is bureaucratic. Or perhaps it is a refusal to take part in a process that citizens consider an unfortunate and inevitable fait accompli.

Putting aside hasty interpretations and the temptation to place blame, we must be satisfied with a simple affirmation: Europe must be brought closer to its citizens. This means that Europe must respond more to the people's daily concerns – jobs, security, projects – and that it must be committed to informing its citizens through true dialog. At a time when communication is the key word, has it ever been so difficult to get a message across?

In these times of suspicion and lack of concern, often synonymous with ignorance, IPSE refuses to give up on its mission to inform. Following the example of other NGOs that are expressions of organized civil society, the institute seeks to play its part in the vast exchange and debate.

It is in that spirit that the 28th IPSE Forum will be held in Budapest on July 1st and 2nd, uniting all actors on the social protection stage. It will be a reflection on the new boundaries of this major issue, to ensure that these new contours strengthen the union inside the Union and contribute to its definition. ■





LE DROIT À UNE CONSTITUTION UNE CONSTITUTION DE DROITS

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse

Au début de cet été, le travail des conventionnels semble enfin prêt à aboutir.

La question centrale demeure celle de la répartition des pouvoirs entre le *gouvernement fédéral* et ceux des Etats. De plus, "grands" et "petits" Etats s'affrontent sur les principes de l'architecture institutionnelle de leur propre union.

Un constitutionnaliste, James Madison, rédige des "Fédéralist papers" dont le dixième prétend établir un gouvernement pour l'Union qui soit représentatif afin de dépasser les conflits d'intérêts entre factions. Cet homme juge que ces conflits naissent de "l'inégale répartition des richesses. Ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ont toujours représenté des intérêts distincts dans toutes les sociétés", d'où l'intérêt d'une représentation du plus grand nombre afin de contrôler ces inégalités de fortune mais la fraction majoritaire en voix doit également être contrôlée. Donc deux enjeux majeurs apparaissent, le premier touche à l'équilibre entre Etats - le nord et le sud ont par exemple deux fortes différences de conception sur le marché unique et les échanges commerciaux - le second vise une régulation sociale et économique "qui ne vise pas à remettre en cause l'élite fortunée mais tienne compte des petits propriétaires, des ouvriers-artisans et des fermiers aux revenus modestes pour s'assurer leur soutien le plus large". La situation à priori inextricable se débloque. Le représentant d'un Etat, Roger Sherman propose un moyen terme satisfaisant les protagonistes. Celui-ci est qualifié de "Grand compromis", le pas est franchi, les Etats signent. Nous sommes au début de l'été, celui de 1787 : la Constitution des Etats Unis naît. A quelques jours de cet été 2004, les conventionnels se réjouissent, la constitution européenne est si prête d'aboutir. Le rapport des forces entre

"grands" et "petits" a également évolué. A l'origine, trois "grands" et trois "petits", aujourd'hui quatre "grands", deux "presque grands", et dix-neuf "petits".

Le grand compromis de l'assemblée présidée par Georges Washington se fit sur une pondération des droits de vote établie selon un double critère de poids démographique et de contribution financière.

La solution de Sherman fut de proposer deux chambres, celle des Représentants, proportionnelle à la population, l'autre le Sénat, où chaque Etat a le même poids.

La constitution européenne ne comporte pas ce type de disposition. En 2004, la "double majorité" au Conseil des ministres est reconnue après maints débats, la question porte sur des seuils : une majorité d'Etats à 55 % et la population à 65 %, les abstentions n'étant plus prises en compte dorénavant.

Cette question de majorité qualifiée n'est pas dépourvue d'enjeux économiques, monétaires et sociaux. Les différences de situation entre "grands" et "petits" est bien réelle, l'économie de ces derniers étant bien plus "ouverte", la demande interne des premiers pèse considérablement. La construction européenne s'est réalisée progressivement grâce à un compromis entre les partisans de deux modèles éloignés : celui de la "souveraineté collective" et celui de la "concurrence entre Etats". Les Etats pionniers de l'Europe des six, et bien d'autres, sont très proches culturellement d'un partage de souveraineté, l'Europe élargie nous rapproche du mobile concurrentiel.

C'est ici que la question des droits fondamentaux, et de l'intégration de leur Charte, a tout son sens. Le modèle social européen pourra-t-il résister à une constitution valorisant trop peu la Charte des droits fondamentaux ? Doutons-en et ne nous étonnons sûrement pas de la désaffection des citoyens .

Les pays qui préfèrent une simple union économique garantissant le libre commerce et la gestion des affaires l'auront. Ceux qui ont d'autres ambitions devront se donner les moyens de les réaliser, notamment par le jeu des « coopérations renforcées ». C'est à cette condition que la réalité essentielle de la vie des citoyens, celle qui leur donne goût à la citoyenneté, apparaîtra : une Europe politique, résultant de l'accord de l'ensemble ou de quelques Etats membres, qui sache se faire entendre sur ses valeurs de paix, de démocratie, de cohésion sociale et économique, de création et de richesse culturelle. Alors peut-être parlerons-nous aussi de l'arrière garde pour les seuls tenants du libre échange et d'un atlantisme soutenu, et, plutôt que d'une avant-garde, parlerons-nous de l'Europe en tant que puissance dynamique et incitative issue des coopérations renforcées qui à terme seront la voix de la majorité des Etats membres de l'Union.

Revenons enfin aux Etats-Unis, la constitution de 1787 ne fut pas la bonne et définitive malgré le Grand compromis.

Nombre de citoyens américains s'inquiétèrent en effet de l'absence explicite des droits des individus. Dix amendements furent ajoutés, sous le nom de Bill of rights (la déclaration des droits), droit de parole, de protestation et de garantie face à la police et à la justice. Tout châtiment cruel ou exceptionnel est interdit...

C'est alors, en 1789, que la Constitution fut ratifiée.

Ne nous y trompons pas, le « petit compromis » du 19 juin 2004 ne nous dote pas d'une constitution « clés en mains ». Le processus de ratification sera long et des plus délicats. Et nous parlerons à nouveau de la Charte des droits fondamentaux, tout comme ce fut le cas pour « the Bill of Rights ».

THE RIGHT TO A CONSTITUTION - A CONSTITUTION OF RIGHTS

Dominique Boucher, Ipse's General Delegate

At this summer's outset, the works of the members of the constitutional convention seems to be near their close.

The central question remains the division of powers between those of the federal government and those of the States. Moreover, "Big" and "Small" States are in dispute over the principles of the institutional architecture of their union.

A constitutionalist, James Madison, wrote several "Federalist Papers", the tenth of which attempts to establish a government for the Union that is representative, in order to avoid conflicts of interest among factions. The man considered that conflicts are borne from "the unequal distribution of property. Those who hold and those who are without property have ever formed distinct interests in society." Hence the interest of representation for the greatest number of persons in order to check these inequalities in wealth, but the majority must also be checked.

So the high stakes appear. The first concerns the balance among States – for example, the North and the South have highly differing conceptions of the single market and trade- the latter seek social and economic regulation "not designed to discriminate against the wealthy elite, but taking into account small property owners, workers, craftsmen and farmers with modest revenues in order to assure their widest support."

The apparently inextricable is freed up. The representative from one State, Roger Sherman, proposed a satisfactory medium term for the protagonists. It is called "Great Compromise." The issue is solved and the States sign. It was the outset of summer, July 1787: the Constitution of the United States was born.

A few days before this summer 2004, the members of the constitutional convention are delighted, the constitution is nearly finished. The

dispute between "Big" and "Small" States has changed. At first, there were three "Big" and three "Small" states. Today, there are four "Big", two "Almost Big" and 19 "Small" states.

The Great Compromise of the Assembly presided by George Washington was made based on the weighting of voting rights based on the dual criteria of demographic weight and financial contribution.

Sherman's solution was to suggest two chambers, the House of Representatives, proportional to the population, and the Senate, where each state had the same power.

The European constitution does not possess this type of feature. In 2004, the "double majority" in the Council of Ministers is recognized after much debate, the issue concerns two thresholds: a 55% majority of States and a 65% majority population, with abstentions no longer counted.

This question of qualified majority is not without economic, monetary and social impact. The different situations between "Big" and "Small" states is very real, the economy of the latter is more "open", the internal demand of the former has considerable weight.

European construction has been carried out progressively thanks to a compromise between those who favor two very different models: that of "collective sovereignty" and that of "competition among States". While the pioneer States, of the 6 Member State Europe, as well as others, are culturally close to shared sovereignty, a wider Europe brings us closer to the competitive model.

This is where the question of fundamental rights and of the integration of their Charter takes on its full meaning. Can the European social model resist a weak constitution giving such a weak value to the Charter of fundamental rights? We doubt so, and should surely not be



surprised that citizens are losing interest.

The countries supporting a mere economic union guaranteeing free trade and business management will get it.

Those endowed with other ambitions will have to find the means to fulfill them, namely through the process of "strengthened co-operations". Only under this condition will the essential reality of the citizens' life appear and make citizenship more attractive: a political Europe resulting from the agreement of all or some Member States, able to carry on its values of peace, democracy, social and economic cohesion, cultural creation and wealth. Then perhaps will we also speak of rear guard to mention the only supporters of free trade and sustained atlantism and, rather than an advanced guard, will we speak of Europe as a dynamic and incentive power born from these strengthened co-operations that will finally express the majority of the Union Member States.

Finally, let us return to the United States. The constitution of 1787 was not the final and definitive one despite the Great Compromise.

A number of American citizens were worried about the explicit absence of the rights of individuals. Ten amendments were added under the name of the Bill of Rights, the right to freedom of speech, of protest and guarantees against the police and justice. All cruel and unusual punishment is forbidden...

Then, in 1789, the Constitution was ratified.

Let us not be mistaken: the "small compromise" of June 19th 2004, does not endow us with a constitution for immediate use. The ratification process will be long and extremely difficult. Then will we speak again of the Charter of fundamental rights, as it was the case for the "Bill of Rights". ■

XV^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE : DES INITIATIVES ET MANIFESTATIONS AU SECOND SEMESTRE

L'Ipse est né le 21 juin 1989. En plus d'efforts soutenus quant à ses travaux liés à ses missions - rencontre Ipse de Budapest, études et conseils, échanges et développement du réseau, colloques, activités de formation et d'information - en ce 15^e anniversaire, de nouvelles actions sont proposées à ses adhérents, partenaires et à celles et ceux qui font la protection sociale et l'Europe sociale.

Citons d'abord le nouveau site euroipse.org qui évolue sensiblement avec la création, à côté d'un nouvel internet, d'une fonction extranet (voir la foliole Euroipse.org).

Ensuite nous profiterons du prochain conseil d'administration (le 23 septembre) de l'Ipse accueilli par notre adhérent le groupe Vauban, pour aussi participer à la célébration de Lille, capitale culturelle 2004 de l'Europe.

Une publication soutenue par tous nos adhérents et avec la participation active d'acteurs sociaux, pionniers, actuels dirigeants, nouveaux responsables et représentants des bénéficiaires, sera réalisée et présentée lors de la XXIX^e Rencontre Ipse.

Celle-ci se déroulera à Bruxelles les 16 et 17 décembre 2004 et le thème central sera : « la pro-



tection sociale, quel sens et quel avenir dans une Europe confrontée au marché et à la mondialisation ».

Des dates à retenir, des invitations à préparer.

Euroipse.org et le folio de septembre-octobre, notamment, vous apporteront les informations concernant ces activités liées au XV^e anniversaire de l'association. ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2004

Le 22 avril 2004 s'est tenu dans les locaux de notre adhérent le groupe MV4 le conseil d'administration de l'Ipse faisant office d'assemblée générale.



Accueil sympathique, participation importante et active, échanges fructueux ont dominé cette réunion. Sur la scène européenne l'« optimisme modéré » a remplacé le pessimisme créé par l'échec du Conseil de Bruxelles et sur la scène de l'Ipse l'année 2003 s'est avérée riche en réalisations: Rencontre Ipse de Rome sur le devenir des

pensions, colloques à Paris sur l'avenir des acteurs de la protection sociale non lucrative, travail de synergie entre les acteurs mutualistes et paritaires sur des sujets déterminants pour leurs métiers et l'avancée d'une réflexion non pas réactive mais proactive, actions de communication liées aux activités et au développement de l'institut.

L'activité déployée s'est soldée par des résultats financiers en nette amélioration.

Elle se poursuivra en 2004 avec un conseil d'administration enrichi de nouveaux membres, dont Jean-Marie Spaeth, président de la Cnamts et Yannick D'Haene, AISS.



Une égale énergie d'une équipe Ipse soutenue par les apports permanents de son réseau sera nécessaire pour le succès des rendez-vous des prochains mois:

Rencontre de Budapest, les 1er et 2 juillet, colloque de septembre, suite des deux précédents consacrés à l'avenir des acteurs de la protection sociale non lucrative, instances et actions liées à la célébration du dernier événement Ipse de l'année 2004, mais non le moindre, la célébration du XV^e anniversaire de l'institut. ■

INFORMATION ON THE ACTIVITIES OF THE (HUNGARIAN) NATIONAL PENSION INSURANCE ADMINISTRATION

Doctor Laszlo Gerencsér, Vice President of Onyf

The evolution of the pension system (also) in Hungary started in fraternities based on voluntary alliances associated with a given profession, first with mining. Civil servants received pension benefits already in the 19th century. The communal scheme similar to the pension system as we know it now, which covered a wide scope of workers and the entire territory of the country, was established in 1892.

The compulsory pension system (organised and guaranteed by the State) is in operation since 1 January 1929, although it has gone through several and significant changes since then. In this process, by 1975 the compulsory pension system became not only general but also exclusive, consequently now we have a matured and comprehensive, social insurance based pension system.

Essentially, the compulsory pension insurance is now extended equally to all wage earners, employees and self-employed (entrepreneurs). (Number of persons paying pension contribution is close to 4 million.)

Almost the entire population over the retirement age receives pension or annuity benefit (3.1 million persons of which 2.8 million are pensioners).

The average pension amounts to approximately 60 % of the national average earning.

In Hungary the possibility for establishing voluntary pension funds has been created in December 1993. Their objective is to constitute an organisational framework for the voluntary savings aimed at supplementing pensions. The employers, in general, support, and complement from their own resources

this type of savings; also, tax reimbursement is granted to these payments. In 2003 the number of voluntary pension funds was 83 with 1.2 million members.

The private pension scheme has been established as an integral part of the compulsory pension insurance system, as the second pillar of a pension system with mixed financing. The essence of a pension system with mixed financing is the following :

the insured distributes his/her statutory pension contribution between the Pension Insurance Fund granting social insurance pension, and a private insurance fund, in the percentage specified by the relevant Law. On the ground of the above, after reaching the statutory retirement age, the insured will receive social insurance pension from the Pension Insurance Fund and a private pension on the basis of his/her pension fund membership. In the case of death or disability, the insured or his/her relative is entitled to return to the social insurance pension system, because in the event of early death or disability the capital accumulated in the private scheme could be insufficient for granting the relevant benefits. In this event the funds having been accumulated on the private account should be remitted to the Pension Insurance Fund.

Participation in the system with mixed financing is compulsory for career starters. In addition, persons who already are insured may, with the time restriction decided at their own discretion switch for the mixed pension system. The pension system with mixed financing pays to its members, after they have acquired pension eligibility, 3/4 part of the social insurance pension that is

granted for those who receive their pension exclusively from the social insurance system. This sum will be supplemented by the private pension that stems from the capital accumulation that the private pension fund kept on the account of the insured person and earned interest gain.

In 2003 there were 18 private pension funds with 2.3 million members.

The central administrative organisation of the compulsory (statutory) pension insurance is Országos Nyugdíjbiztosítási Főigazgatóság (National Pension Insurance Administration, hereinafter ONYF, Administration, Office). Private pension funds are supervised by the State Supervision of the Financial Institutes.

ONYF has been created as one of the legal successors of the National Social Insurance Administration in 1993, when the two basic branches of the Hungarian social insurance, the pension insurance and the health insurance were split.

ONYF is a central public administration organisation with national scope of authority under the control of the Government. Its head vested with sole representation right is the general director who is nominated by the Government on the basis of the proposal submitted by the minister of health care, social and family affairs.

The two fundamental tasks of the Administration are the management of the Pension Insurance Fund and the control of the pension insurance branch. ▶

► In its capacity as the manager of the Pension Fund, the Office analyses the development of the expenditures earmarked for pension benefits, calculates the resources necessary for running the organisation of the pension insurance, manages the monies dedicated to its operation, monitors the development of expenditures and incomes and, on the basis of all the above – under the guidance of the Ministry of Finance – plans the incomes and expenditures of the Pension Insurance Fund. (The budget of the Pension Insurance fund is passed by the National Assembly (Parliament) on the ground of the submission made by the Ministry of Finance.)

Tasks related to pension insurance are performed basically by the directorates of ONYF. Evaluation of claims for pension and pension-like benefits and the determination of the benefits are performed by the pension insurance directorates of Budapest and the counties and their branch offices on a regional basis. However, handling of international pension cases (cases of persons living abroad or coming under the scope of bilateral agreements) is the exclusive task of the Pension Insurance Directorate of Budapest and Pest County. A new task in this field is the handling of the “union” pension cases (coming under the scope of decree 1408) following our accession on 1 May this year.

Pension payment is the task of the Pension Payment Directorate having national scope of authority.

In addition, this Directorate is responsible for determining dependent benefits in those cases when the originally eligible person who deceased was a pensioner.

The Administration, with its centrally created and operated IT system helps the work of the directorates and ensures the financial conditions for their operation.

Insurance data (insurance period, wages, contributions) are received annually by the directorates, and afterwards will be captured in the central database that can be accessed by the competent staff of all administrative organisations.

ONYF manages and controls the entire pension branch. In this framework it is responsible for unified administering of justice and professionalism. (Armed forces and the Railways are entitled to determine pensions. They are supervised by ONYF.)

The Administration participates in the preparation of lawmaking. In this framework it elaborates the Bills of legal rules related to pension insurance benefits, participates in the preparation of and commenting on

legal rules related to the branch, participates in the elaboration and grounding of development plans related to the pension system.

ONYF has diversified international relationships. In many cases these are necessary co-operations established with counterpart organisations of those countries with which we have bilateral agreements that regulate pension insurance, too. In the frames of the preparation for our accession to the Union we got in touch with the contact organisations of the member states of the Union.

Co-operation agreements have been concluded with several counterpart organisations.

We are members of four international organisations involved in social insurance. In 1994 we joined ISSA and EISS. IPSE admitted ONYF in 2000.

We became a member of AEIRSP in 2001. These organisations, in addition to furnishing us with professional information helped in starting and developing the relationships mentioned hereabove. ■



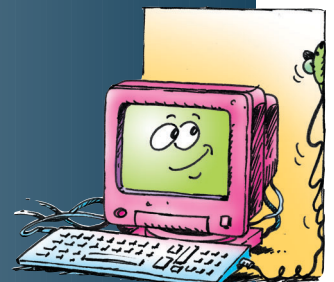
www.euroipse.org

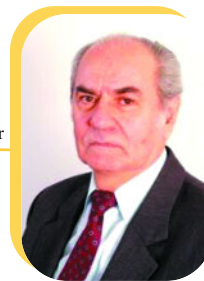


La nouvelle version du site de l'IPSE est prête, elle sera officiellement accessible à partir du 25 Juin 2004.

Elle comprendra un nouvel habillage et une partie privée, lieu d'échange et de communication entre les adhérents

The new version of Ipse's website is ready. It will be officially available from June 25th 2004. It will include a new format and a private part, as a place of communication and exchange among members.





LES ACTIVITÉS DE L'ADMINISTRATION NATIONALE DE L'ASSURANCE EN HONGRIE

Docteur Laszlo Gerencsér, Directeur Général Adjoint de l'Onyf

L'évolution du système de pension en Hongrie a commencé par des associations basées sur des alliances volontaires liées à une profession donnée, la première étant celle des mineurs. Les fonctionnaires recevaient déjà une pension de retraite au 19^e siècle. Le schéma collectif comparable au système de pension tel que nous le connaissons aujourd'hui, couvrant un large éventail de travailleurs et la totalité du territoire national, a été établi en 1892.

Le système de pension obligatoire (organisé et garanti par l'Etat) est en vigueur depuis le 1er janvier 1929, bien qu'il ait traversé depuis de nombreux et importants changements. Au cours de ce processus, à partir de 1975, le système de pension obligatoire est non seulement devenu général mais aussi exclusif, en conséquence de quoi nous avons maintenant un système de pension achevé et complet, basé sur l'assurance sociale. Pour l'essentiel, l'assurance pension obligatoire est désormais étendue de manière égale à tous les retraités, salariés et indépendants. (Le nombre de personnes versant une cotisation à l'assurance retraite est proche de 4 millions). La plupart des personnes parvenues à l'âge de la retraite perçoivent une pension ou une rente (3,1 millions de personnes dont 2,8 millions sont pensionnées).

Le montant moyen de la pension équivaut approximativement à 60 % de la rémunération nationale moyenne.

En Hongrie, la possibilité de créer des fonds de pension volontaires date de décembre 1993. Leur objectif est de constituer un cadre organisationnel pour l'épargne volontaire

destinée à compléter les pensions.

En général, les employeurs soutiennent et abondent dans ce type d'épargne; en outre, un crédit d'impôt est alloué à ces versements. En 2003 le nombre de fonds de pension volontaires s'élevait à 83 avec 1,2 million d'adhérents.

Le régime privé de pension a été construit comme partie intégrale du système de retraite obligatoire, en tant que deuxième pilier d'un système de pension à financement mixte. Le principe de base d'un régime de pension à financement mixte est le suivant: l'assuré partage sa cotisation légale à la retraite entre le Fonds d'Assurance Pension qui offre une pension d'assurance sociale et une caisse d'assurance privée selon le pourcentage spécifié par la loi en vigueur. Sur cette base, après avoir atteint l'âge de la retraite, l'assuré recevra une pension d'assurance sociale de la part du Fonds d'Assurance Pension, et une pension privée calculée en fonction de son affiliation à une caisse privée.

En cas de décès ou d'invalidité, l'assuré ou ses ayants droit peuvent revenir au système de pension basé sur l'assurance sociale, puisqu'en cas de décès ou d'invalidité précoces le capital accumulé au titre du régime privé risque de ne pas suffire à couvrir les prestations prévues. Dans ce cas, l'épargne capitalisée sur le compte privé doit être remise au Fonds d'Assurance Pension.

La participation au système à financement mixte est obligatoire pour les personnes en début de carrière. De plus, les personnes déjà assurées peuvent, lorsqu'elles le souhaitent, et dans le délai décidé de leur propre initiative,

opter pour le système mixte.

Une fois que ses membres sont éligibles à la pension, le système mixte leur verse 3/4 de la pension versée à ceux qui perçoivent leur prestation uniquement de la part du système d'assurance sociale. Cette somme est complétée par la pension privée qui découle du capital cumulé que la caisse privée a gardé sur le compte de l'assuré et des intérêts produits.

En 2003 il y avait 18 fonds de pension privés comptant 2,3 millions d'adhérents.



L'organisation administrative centrale du régime obligatoire (légal) est le Országos Nyugdíjbiztosítási Főigazgatóság (Administration nationale de l'assurance pension nationale, sous le sigle d'Onyf), Les caisses privées sont supervisées par la Direction Nationale des Instituts financiers.

L'Onyf a été créé pour succéder légalement à l'Administration Nationale de l'Assurance Sociale en 1993, lorsque les deux branches de base de l'assurance sociale hongroise, l'assurance pension et l'assurance maladie ont été séparées.

L'Onyf est une administration publique centrale, d'autorité nationale placée sous le contrôle du gouvernement. À sa tête, investi de l'unique droit de représentation, le directeur général, nommé par le gouvernement sur la base des propositions faites par le ministre de la santé et des affaires sociales et familiales.



L'EUROPE EST RICHE
DE JOLIES COULEURS
COMPLÉMENTAIRES !

- Les deux missions fondamentales de l'administration sont la gestion du Fonds d'assurance pension et le contrôle du secteur de l'assurance pension.

En tant que gestionnaire du Fonds de pension, le bureau analyse le développement des dépenses affectées aux prestations de retraite, calcule les ressources nécessaires à l'organisation de l'assurance pension, gère les sommes destinées à son fonctionnement, contrôle l'évolution des dépenses et des recettes, et, en fonction de tous ces paramètres, - sous le contrôle du Ministère des Finances - planifie les dépenses et les ressources du Fonds d'assurance pension. (Le budget du Fonds est voté par le Parlement sur la base des propositions soumises par le Ministère des Finances.)

Les missions relatives à l'assurance pension sont généralement assurées par les directions principales de l'Onyf. L'évaluation des demandes de prestations de retraite et la détermination des prestations est assurée par les directions de l'assurance pension de Budapest et des comtés ainsi que par leurs agences au niveau régional.

D'autre part, la prise en charge des cas internationaux de retraite (cas des personnes vivant à l'étranger ou dont le séjour est régi par des accords bilatéraux) est du ressort exclusif de la Direction Principale de l'Assurance Pension de Budapest et du comté de Pest. Une nouvelle mission dans ce domaine est la prise en charge des cas de retraite de l'Union (en vertu du règlement 1408) depuis notre accession du 1er mai de cette année. Le paiement des pensions est à la charge de la Direction Principale du Paiement des Pensions qui fait autorité au niveau national.

De plus, cette Direction est responsable de la détermination des pensions de réversion pour les cas où le bénéficiaire initial décédé était un pensionné.

Les données d'assurance (période d'assurance, salaires, cotisations) sont

réceptionnées chaque année par les directions principales pour être ensuite enregistrées dans la base de données centrale, accessible au personnel autorisé de tous les établissements administratifs.

L'Onyf gère et contrôle la branche retraite dans sa totalité. Dans ce cadre, il assume les responsabilités d'une administration d'équité et de professionnalisme.

(L'armée et les chemins de fer sont compétents pour déterminer les pensions. Ils sont supervisés par l'Onyf.)

L'Administration participe à l'élaboration de lois. Dans ce cadre il élabore les projets de lois relatifs aux prestations d'assurance pension, participe à la préparation des lois relatives à la branche et les commente, participe à l'élaboration et à la mise en place des plans de développement relatifs au système de pension.

L'Onyf a diversifié ses relations internationales. Dans bien des cas, ce sont des coopérations nécessaires, établies avec ses homologues des pays avec lesquels nous avons des accords bilatéraux régissant aussi l'assurance pension.

Dans le cadre de la préparation à notre accession à l'Union nous sommes entrés en contact avec des organismes des Etats membres de l'Union. Des accords de coopération ont été conclus avec bon nombre de nos homologues.

Nous sommes membres de quatre organisations internationales impliquées dans l'assurance sociale. En 1994 nous avons rejoint l'AISS et l'IESS. L'Ipe a accueilli l'Onyf en 2000. Nous sommes devenus membres de l'AEIRSP en 2001. Ces organisations, en plus de nous fournir des informations professionnelles, nous ont aidés à lier et à développer les relations susmentionnées. ■



ELECTIONS EUROPEENNES : L'IPSE INTERROGE LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Ipse a souhaité interroger, comme lors de chaque consultation électorale, les présidents des quatre principaux groupes parlementaires européens (PSE; PPE-DE; Verts Alliance libre européenne; ELDR) afin qu'ils précisent la part de leur programme concernant les caractéristiques fortes de l'Europe sociale.

Les questions sont les suivantes:

1) L'Union européenne disposera prochainement d'une constitution par laquelle vous vous serez engagé.

L'intégration de la charte des droits fondamentaux et notamment de son chapitre solidarité, est un rééquilibrage des objectifs économiques et sociaux.

Quel lien faites-vous entre le développement durable fondé sur une croissance équilibrée et la promotion de la justice sociale, de la protection sociale et de la cohésion sociale?

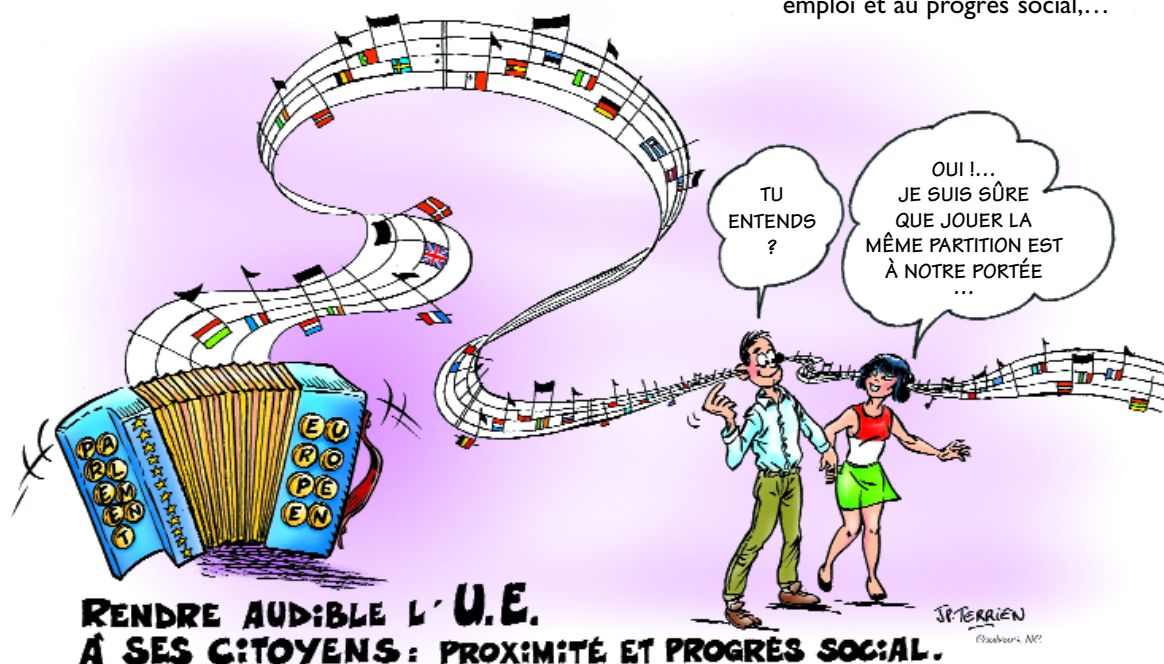
2) Les stratégies de Lisbonne et de Göteborg connaissent des difficultés réelles pour respecter le niveau fixé et les échéances retenues lors des Sommets.

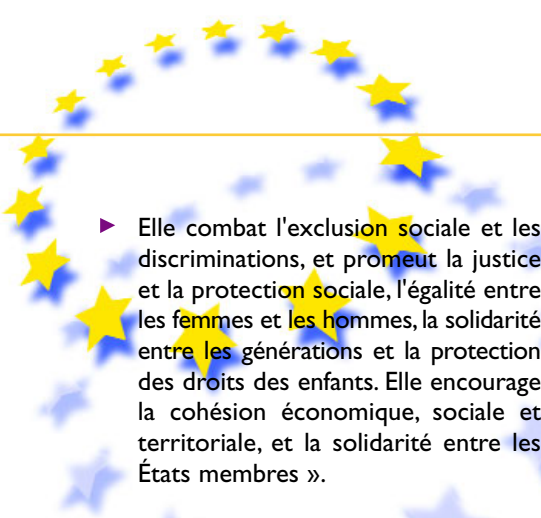
La coordination nécessaire pour mettre en œuvre ces stratégies et leur financement ne sont pas à la hauteur des objectifs. Par quelles dispositions et attitudes le Parlement européen peut-il agir auprès des autres institutions européennes et des Etats membres pour une forte mobilisation en faveur du plein emploi, des réformes structurelles à caractère social (retraite, santé) et d'une croissance subordonnée au développement durable.

3) Tout en reconnaissant au domaine social et à la protection sociale dans leur ensemble une base de souveraineté nationale, l'instauration de la "méthode ouverte de coordination" (MOC) permet d'intensifier et d'approfondir les objectifs respectifs et communs de modernisation et de pérennité de nos systèmes de protection sociale. Tout en s'appuyant sur le rôle incontestable du législateur européen, quel soutien pouvez-vous apporter à un renforcement, sur base d'incitation peut-être, du dialogue social avec les partenaires sociaux et avec les organisations représentatives de la société civile organisée?

Voici les réponses envoyées par M. Poettering, président du parti PPE-DE au Parlement européen. Le groupe Verts-ale quant à lui nous a envoyé son programme en guise de réponse. En raison de la brièveté du délai donné, aucune autre réponse ne nous est parvenue avant les élections.

1. Il est certain que l'intégration de la charte des droits fondamentaux est un succès important du projet de constitution européenne. Ce document représente l'expression la plus élaborée à ce jour des droits civiques, politiques, économiques et sociaux ainsi que des libertés communs aux citoyens de l'Union européenne. Cela enverra un message politique fort: la future constitution renforce la dimension sociale de l'UE, ses valeurs, droits et principes sociaux. Soulignant les objectifs sociaux comme caractéristique majeure, la constitution européenne stipule dans son article 3: « L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, visant au plein emploi et au progrès social,...



- 
- ▶ Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants. Elle encourage la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres ».

Comme l'indique le traité constitutionnel, il n'y a pas de contradiction entre les objectifs sociaux et économiques: de même que nous avons réussi à créer une économie concurrentielle à l'échelle mondiale (la stratégie de Lisbonne), l'Union européenne et ses membres sauront renforcer son potentiel pour promouvoir également des objectifs sociaux.

2. Les politiques sociales resteront du ressort de chaque Etat membre - en stricte conformité avec le principe de subsidiarité. Les mesures nationales peuvent être soutenues et complétées au niveau européen. C'est pourquoi il n'est pas question de substituer les programmes européens pour l'emploi aux politiques nationales. L'UE doit plutôt appliquer et davantage développer le concept d'une stratégie coordonnée de l'emploi, comme un moyen de réaliser un renouveau technologique en Europe permettant de créer de nouveaux emplois.

Afin de soutenir l'emploi, la réforme structurelle en matière de questions sociales et de croissance économique durable, le groupe du Parti Populaire Européen (Chrétiens Démocrates) et des Démocrates Européens au Parlement Européen (EPP-ED) a identifié les points suivants:

- Plein emploi: les réformes des politiques de l'emploi et du marché du travail doivent être poursuivies.
- La possibilité pour tous les groupes sociaux de jouer un rôle actif dans la société.
- La rénovation des systèmes de sécurité sociale. Leur diversité issue de l'histoire exclut toute tentative de coordination à travers une institution européenne centralisée. D'un autre côté, une valeur ajoutée européenne pourrait bien voir le jour si les États membres de l'UE coopéraient encore plus étroitement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.
- Une bonne gouvernance de la part des autorités publiques, notamment en réduisant les charges fiscales qui handicapent les efforts des entreprises.
- La réduction du décalage de développement entre les régions et les États membres joue un rôle clé dans le renforcement de la stabilité politique et de la cohésion sociale et territoriale de l'Union.

Le groupe EPP-ED concentrera son travail législatif sur ces questions.

3. La valeur de la « méthode ouverte de coordination » (MOC) ne réside pas seulement dans son utilité, efficacité et flexibilité générales en tant qu'instrument d'élaboration de politiques européennes.

Elle permet aux États membres de l'UE d'apprendre des uns des autres, d'échanger les expériences de « bonne pratique » ainsi que d'agir, par exemple sur la base des plans nationaux d'action. Cette méthode respecte les différences régionales et nationales, elle est flexible, et, en même temps, vise à promouvoir le progrès dans le champ de la politique sociale.

Outre la MOC, le rôle particulier des partenaires sociaux doit être accentué.

Comme par le passé, le groupe EPP-ED soutiendra et favorisera le dialogue entre les partenaires sociaux en tant qu'élément important de ce que l'on nomme « dialogue civil » qui contribue au processus de la décision politique.

Les églises, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales devraient être de plus en plus entendus, et d'une manière plus formelle, à propos des questions liées à leur champ d'activité propre. Les opinions exprimées seront certainement prises en considération par le Parlement européen au cours du processus législatif.

LE DEVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE ET NON LUCRATIVE, (suite)...

Nos deux colloques de 2003 sur le futur de l'économie sociale de la protection sociale ont connu un réel succès tant les questions débattues correspondaient aux évolutions historiques des activités qui forment le cœur de nos métiers, les intervenants ayant su avec pertinence, voire une savante impertinence rencontrer et satisfaire les attentes des participants.

Le troisième colloque aura pour thème central: Réforme de l'assurance maladie: quelles régulations par les acteurs de la protection sociale solidaire?

Deux grands débats sont proposés: le premier sur le sens de la réforme de l'assurance maladie et la nouvelle donne liant régimes obligatoires et complémentaires, avec un éclairage européen, le second sur notre capacité

à faire évoluer en synergie les systèmes individuels et les systèmes collectifs.

Cette réunion se déroulera au tout début de l'automne: euroipse.org, des courriels et des courriers vous informeront de la date prévue et de l'ordre du jour. ■



EUROPEAN ELECTIONS : GROUPS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

The Directing Board of Ipse decided to address, as is usually done before every election, the presidents of the four main Parliamentary groups (PSE ; PPE-DE ; Verts/ALE ; ELDR) so as to obtain information about their programme in relation with the major features of social Europe.

The questions are as follows:

1) The European Union will soon benefit from a constitution in which you will be committed.

The integration of the charter of fundamental rights and particularly its solidarity chapter, is a readjustment of social and economic objectives. Which link do you establish between sustainability based on a balanced growth and the promotion of social justice, social protection and social cohesion?

2) The Lisbon and Göteborg strategies are undergoing significant difficulties to meet the levels and the commitments agreed upon during the Summits.

The necessary coordination to implement the strategies and their financing are not equal to the objectives.

Through which standpoints and steps can the European Parliament act with relation to the other European institutions and the Member States to favour a strong support for full employment, structural reforms in social issues (pensions, health) and an economic growth conditioned by sustainability.

3) While acknowledging national sovereignty in the social field and issues related to social protection, the "open method of coordination" (OMC) makes it possible to intensify and deepen the respective and common objectives of modernizing and sustaining our social protection systems.

Given the undeniable role of the European legislator, which support,

and perhaps incitements, can you bring to a strengthening of social dialogue with social partners and organizations representing the organized civil society?

Here are the answers sent by Mr Poettering, president of the PPE-DE group in the European Parliament. As an other answer, the Verts-Ale group sent us their programme. Due to the short time given, no other text has been received up to this day.

discrimination, and shall promote social justice and protection, equality between women and men, solidarity between generations and protection of children's rights. It shall promote economic, social and territorial cohesion and solidarity among Member States".

As the constitutional treaty indicates there is no contradiction between social and economic objectives: As we succeed in creating a globally competitive economy



1. The integration of the charter of fundamental rights is certainly a great success of the draft European constitution. It represents the most elaborate expression until now of the common civil, political, economic and social rights and freedoms of the citizens of the European Union. This will send a strong political signal: The future constitution strengthens the social dimension of the EU, its social values, rights and principles. Highlighting social objectives as a central feature the European constitution states in its article 3: "The Union shall work for the sustainable development of Europe based on balanced economic growth, a social market economy, highly competitive and aiming at full employment and social progress,.... It shall combat social exclusion and

(Lisbon strategy) the European Union and its member states will strengthen its potential to also promote social goals.

2. Social policies will remain the responsibility of each individual member state - in strict compliance with the subsidiarity principle. National measures may be supported and supplemented on European level. Therefore, it is not a question of using European employment programmes to substitute for national policies. The EU must rather implement and further develop the concept of a coordinated employment strategy, as a means of achieving a technological renewal in Europe which helps to create new jobs. ▶

► To support employment, structural reform in social issues and sustained economic growth the Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament (EPP-ED) has identified the following issues:

- Full employment: the reforms of employment and job market policies must go further.
- The possibility of all groups of society to take part in society.

- Renovation of the social security systems. The historically developed diversity of these rule out any attempt at coordination through a centralised European institution. On the other hand, a European added value may well be created if the EU member states cooperated even more closely than they have done so far.

- Good governance by public authorities, notably through the reduction of the tax burden crippling entrepreneurial efforts.
- Reducing the development gaps between regions and member states plays a key role in strengthening the political stability, social and territorial cohesion of the Union.

The EPP-ED Group in its legislative work will concentrate on these issues.

3. The value of the "open method of coordination" (OMC) lies not only in its general usefulness, efficiency, and flexibility as an instrument of EU policy-making. It enables the EU member states to learn from one another, to exchange "best practice" experience and to take action, for example on the basis of national action plans. This method respects the regional and national

differences, it is flexible and, at the same time, aims at the promotion of progress in the field of social policy.

Besides the OMC, the special role of social partners needs to be stressed.

As in the past, the EPP-ED Group will support and promote the dialogue between social partners as an important element of the so-called "civil dialogue" which contributes to the political decision making process.

Churches, social partners and non-governmental organizations should increasingly and in a more formalized way be heard on issues relating to their specific field of activity. The opinions expressed will certainly be considered by the EP in the legislative process. ■

ETUDIANTS ET ENGAGEMENT CITOYEN

La Lmde, membre de l'Ipse, vient d'exprimer son projet de promouvoir la démocratie participative dans l'espace européen en tant qu'engagement citoyen favorisant le progrès social et le dynamisme économique.

À sa demande, l'Ipse s'est associé à une première prise de contact le 7 juin 2004, en accompagnant à Bruxelles une délégation de La Mutuelle Des Etudiants afin de rencontrer des acteurs européens susceptibles de les appuyer dans leur démarche. Cette délégation était composée du président Michael Delafosse, du délégué aux affaires internationales et européennes Olivier Boned et de François Toujas, directeur général, tandis que l'Ipse était représentée par Catherine Viguier, adjointe au délégué général, et Julie Rouan, chargée d'études.

A la Confédération des syndicats européens, notre ami Henri Lourdelle, conseiller du secrétaire général de la CES, et vice-président du Forum des pensions, a présenté le fonctionnement et l'actualité de la

CES, telle que l'action sur l'accès des handicapés dans le milieu du travail, ainsi qu'un panorama européen des législations de protection sociale, que la méthode ouverte de coordination permet de rapprocher. Il a exprimé l'intérêt de la CES pour une réflexion visant à défendre la protection de catégories spécifiques.

Les représentants de la Lmde ont ainsi pu prendre la mesure de l'activité européenne en matière de protection sociale, et de s'y situer en tant qu'organisation singulière, défendant des valeurs mutualistes dans un cadre étudiant.

La rencontre avec Alain Coheur, directeur des affaires européennes et internationales de l'union des mutuelles socialistes belges et de Marcel Smeets, coordonnateur des affaires européennes à la ZN, fédération d'assurances mutuelles néerlandaises a permis un autre échange riche d'informations.

L'étude du système belge d'assurance maladie, comprenant un régime obligatoire géré par les mutualités, la description des actions de prévention et d'aide menées par ces dernières



envers les populations jeunes (aide au permis de conduire par exemple) ont permis à nos adhérents et à leurs interlocuteurs d'évaluer l'étendue des domaines pour lesquels des actions coordonnées pourraient éventuellement être entreprises.

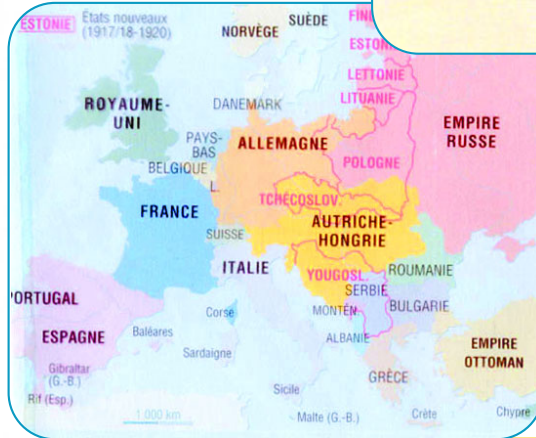
Le dernier contact, au siège de l'Association internationale de la mutualité - dont la Lmde est adhérente par l'intermédiaire de la FNMF - a permis de s'entretenir avec le directeur Willy Palm et ses collaborateurs, Rita Kessler et Philippe Swennen.

Les membres de l'AIM ont confirmé la singularité (voir l'unicité) de la Lmde dans l'Union en tant que caisse de sécurité sociale et mutuelle étudiante. L'intérêt suscité par le projet de nos adhérents justifierait d'entrer en contact avec d'autres acteurs, tels que les divers milieux associatifs étudiants d'Europe et la Commission européenne.

De ces premiers contacts ressort une réflexion enrichie et stimulée: un premier objectif est atteint. ■



LES GRANDES MUTATIONS DE L'EUROPE DEPUIS L'ANTIQUITÉ ...



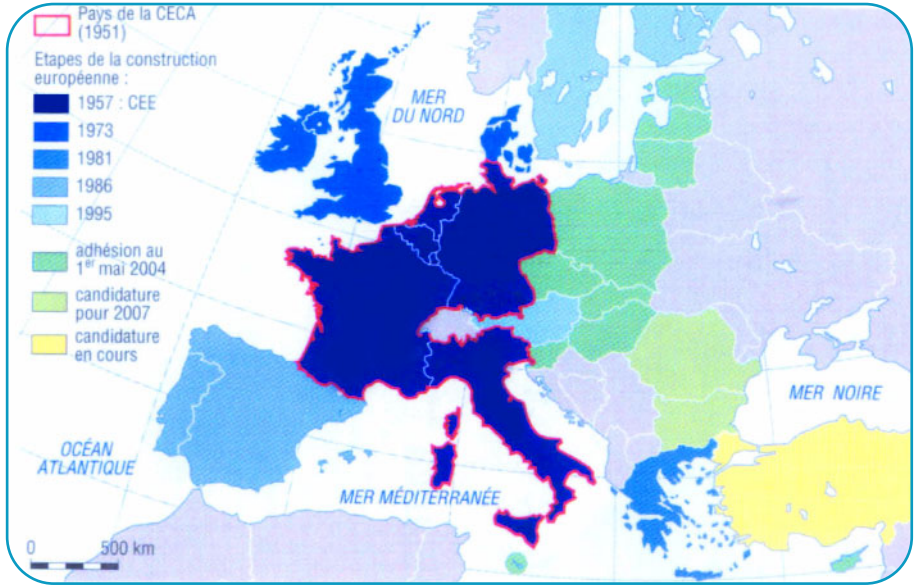
LA FIN DES EMPIRES ET LE DÉBUT DES NATIONS...



C'ÉTAIT ILY A SEULEMENT 50 ANS...



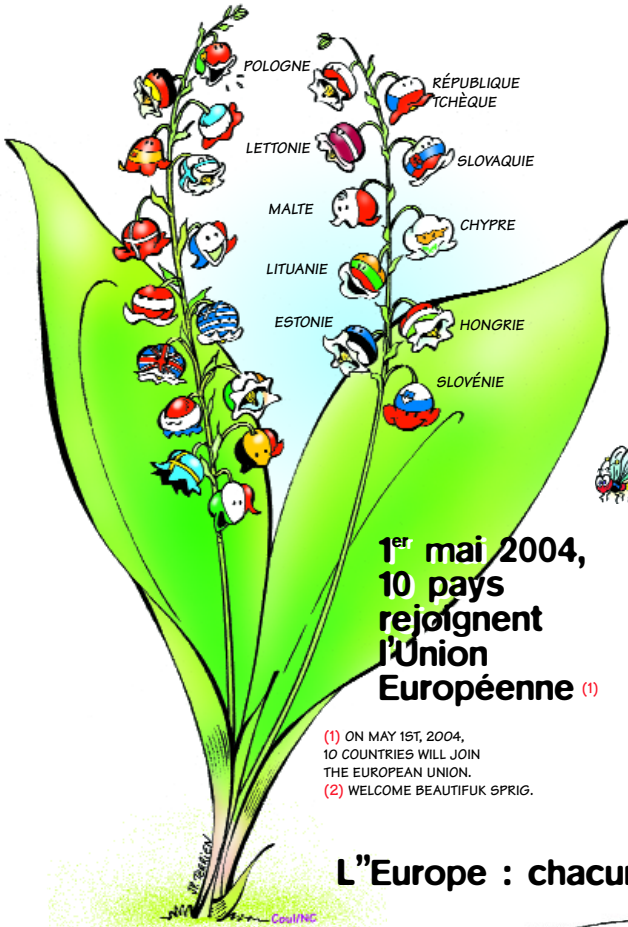
AUJOURD'HUI, LA CARTE EUROPÉENNE EST PLEINE D'ATOUTS...





1990
II^e Rencontre Ipse
à Budapest

2004
XXVIII^e Rencontre Ipse
à Budapest



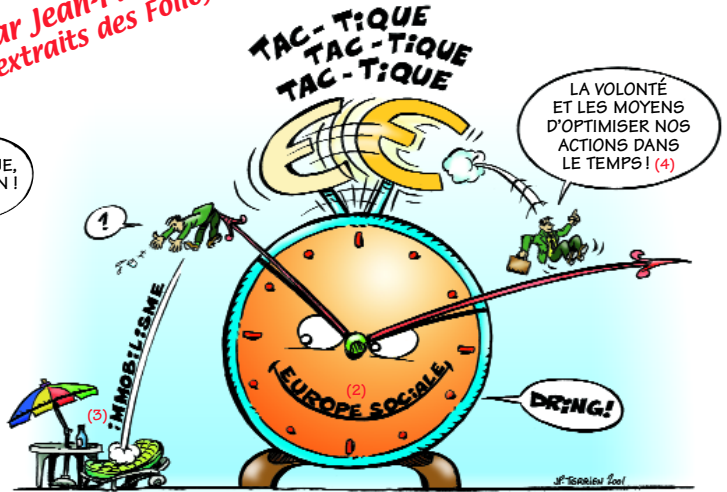
1^{er} mai 2004,
10 pays
rejoignent
l'Union
Européenne (1)

(1) ON MAY 1ST, 2004,
10 COUNTRIES WILL JOIN
THE EUROPEAN UNION.
(2) WELCOME BEAUTIFUL SPRIG.

Les dessins
de l'Europe,
par Jean-Pierre Terrien
(extraits des Folios)

BIENVENUE,
BEAU BRIN !
(2)

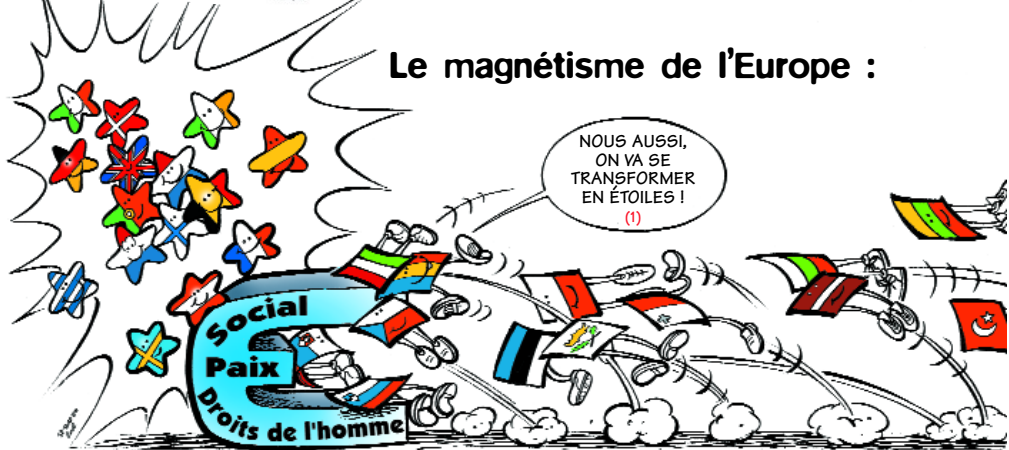
QUE DE CHEMIN
PARCOURU AVEC
L'IPSE !



L'HEURE EST AU REVEIL DE L'EUROPE SOCIALE (1)

(1) - IT IS TIME TO WAKE SOCIAL EUROPE
(2) - SOCIAL EUROPE
(3) - OPPOSITION TO PROGRESS
(4) - THE WILL AND THE MEANS TO OPTIMIZE OUR ACTIONS IN TIME

L'Europe : chacun la rêve différente...



(1) US ALSO ONE GOES STAR TRANSFORMER !



LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE, POUVOIRS PUBLICS ET ACTEURS SOCIAUX.

Dominique Boucher, Délégué Général de l'Institut de la protection sociale européenne (Ipse)

Le Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale (CNESS) publie deux fois par an une revue, « Regards », qui traite des problématiques actuelles de la protection sociale et constitue un des vecteurs institutionnels dans les domaines de la réflexion et de la recherche. Le numéro 26 à paraître en juillet publiera une contribution réalisée par Dominique Boucher, délégué général de l'Ipsse, sur le thème « Les rôles respectifs des collectivités publiques et des partenaires sociaux dans la gestion des systèmes de santé et de l'assurance maladie ».

Les premières couvertures sociales sont séculaires en Europe, mais c'est lors des décennies suivant la seconde Guerre Mondiale que le monde du travail a acquis progressivement un ensemble de droits et de garanties qui le protégeaient des principaux risques sociaux. Répondant aux impératifs de reconstruction et de modernisation, cette avancée considérable des droits sociaux encouragea à la fois le développement de la production et la consommation des biens.

Aussi conflictuelle que fut cette période, le compromis social s'imposa, et aucun gouvernement n'eut l'indécence de le remettre en cause.

Une cohésion sociale ébranlée

L'Etat social dans certains pays, l'Etat providence dans d'autres, ont joué alors un rôle de planificateur de la redistribution des excédents d'une économie où déjà la croissance était privilégiée au développement. Aussi, lorsque crise et internationalisation des économies se manifestèrent brutalement, au milieu

des années soixante-dix, phénomènes s'accroissant les décennies suivantes, l'Etat subit une remise en cause progressive, mais radicale, de son rôle de régulateur. Les économies sociales de marché devinrent d'abord des économies de marché, marquées de leur culture sociale originelle.

Plus qu'une réhabilitation, le prisme fut celui de l'entreprise, « centre de gravité de la vie sociale, le seul créateur de richesse et de productivité (alors que le réformisme s'était constitué historiquement comme une forme modérée de contestation du capitalisme), le mot réforme se trouve désormais associé au mouvement de remise en cause et de démantèlement de la protection sociale et des droits sociaux ». [1]

Aujourd'hui se redéfinit le partage des rôles entre l'Etat, l'entreprise, les partenaires sociaux (donc aussi l'entreprise) et les nouveaux entrants dans l'arène sociale, les associations devenues, selon le jargon communautaire européen, et pléonasme oblige, les « ONG organisées ».

Une nouvelle mise en scène

Si les pères fondateurs de notre Union n'eurent évidemment pas à l'esprit d'inclure dans le Traité la protection sociale - Etat social et Etat Providence s'en occupant fort bien - ils s'accordèrent à permettre la construction d'un « modèle social » européen, condition de la cohésion économique indispensable à la réalisation du Marché Commun d'abord, de l'Acte unique ensuite. Le développement de l'Europe ne fut pas sans conséquences sur le système de protection sociale, pourtant toujours une des rares souverainetés nationales persistantes.

Les institutions européennes, hormis la Cour de Justice, furent longtemps prudentes.

L'essentiel du travail autorisé aux fonctionnaires bridés dans leurs ardeurs d'harmonisation, fut la collecte d'informations et leur rediffusion assortie de missions prospectives. Ce rôle modeste, comparé à celui de la politique agricole commune, rencontra toutefois des succès, tant l'échange d'informations suscite un goût pour l'édification commune.

De plus, les libertés fondamentales de libre circulation des biens, des services, des produits financiers et des personnes eurent d'incontestables incidences sur les actes de la vie, donc sur les droits sociaux.

Les prises de pouvoir de l'économie et plus encore du financier au détriment du politique ont provoqué la réduction des prérogatives de l'Etat.

L'importance devenue prépondérante, mais partagée avec l'emploi, de la protection sociale, engage alors, les acteurs sociaux à répondre, souvent sous des modes nouveaux d'intervention, au désengagement de la gestion étatique. Pour autant, partenaires sociaux et monde associatif n'ont pas, généralement, une volonté de substitution à la puissance publique et surtout doivent faire face à la part belle et grandissante du marché dans les domaines traditionnellement solidaires de la santé et des pensions.

Esquisse d'un benchmarking d'une Europe de réformes

Longtemps l'Etat providence fut confondu avec les Etats socio démocrates scandinaves et germaniques. ▶

► **En Suède**, les relations du travail et la protection sociale dépendent de la co-détermination des droits et des devoirs, édictée par les partenaires sociaux. L'Etat se présente comme partenaire du dialogue social, les ministères suédois, au format modeste, sont chargés de la rédaction des lois et des transpositions des directives européennes.

Pour la santé, ce sont les comtés (équivalents des départements en France) qui organisent le système de soins, lui-même financé par l'impôt local assis sur le revenu.

Socialstyrelsen est un établissement public indépendant qui apporte à l'Etat et aux collectivités territoriales son expertise, assez éloignée du rôle de son homologue français, la Cnamts.

Deux actions sont actuellement engagées par le gouvernement.

- La première est un plan visant à assurer une bonne santé à l'ensemble de la population, notamment pour répondre à un accroissement des problèmes de santé mentale. La méthode de travail s'appuie sur les acteurs sociaux, au plus près du « terrain » et au niveau le plus décentralisé: comtés et municipalités (correspondant aux cantons en France).

- La seconde vise les congés maladie. Le nombre de personnes en incapacité temporaire a littéralement explosé. Depuis 1998 le taux de remplacement est relevé de 75 % à 80 %, la période de prise en charge patronale passe de 28 à 14 jours. Au cours de l'année 2002, ce sont 111 millions de journées indemnisées contre 48 millions en 1997. La dépense, pour les mêmes années, passe de 14 à 48 milliards de couronnes suédoises, soit de 1,54 à 5,72 milliards d'euros (la Suède compte 8,9 millions d'habitants).

La concertation avec les partenaires sociaux s'organise, en 2001, à l'initiative du gouvernement. Celui-ci fait voter en novembre 2002 une loi imposant aux employeurs de faire figurer à leur bilan financier, à partir de juillet 2003, la somme des congés pris au titre de l'assurance maladie. La Confédération des entreprises suédoises, craignant des transferts de coût aux entreprises, se retire alors des négociations tripartites.

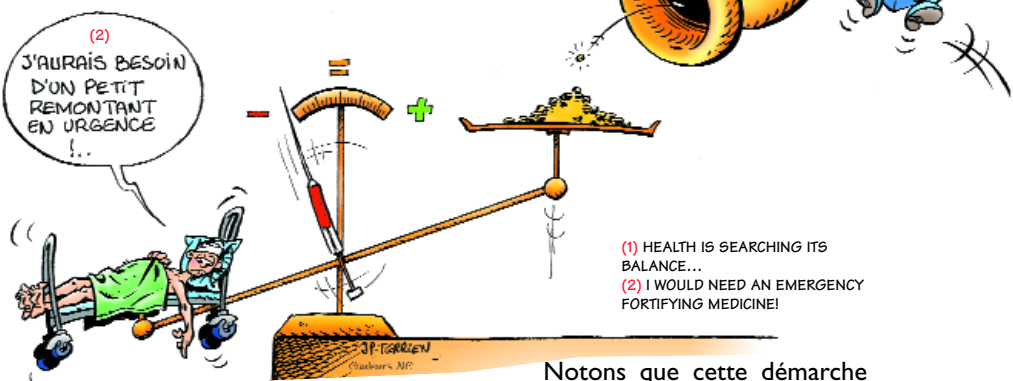
Le gouvernement social-démocrate persiste dans sa volonté de maîtrise des congés maladie, désirant les limiter à une période de trois ans, et en abaissant le taux de 80 à 78 %. Il est prévu de favoriser le retour à l'emploi par un congé à temps partiel. Après le patronat, les trois confédérations syndicales s'opposent à ces projets, redoutant des conséquences pour l'emploi.

Même si la réforme n'est pas appliquée en 2004, il est frappant de constater que celle-ci est conduite

Le contrôle incombe aux autorités du Land. Or, le gouvernement social-démocrate a préféré négocier la réforme de la santé avec les partis de l'opposition, celle-ci disposant d'une majorité de blocage au Bundesrat.

La confédération DGB, après un désarroi certain, propose un plan alternatif à l'agenda 2010, introduisant la concurrence dans le système de santé.

LA SANTÉ À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE...



à l'initiative du gouvernement, ce qui apparaît comme « un coup de griffe au modèle suédois, caractérisé par un rôle central des partenaires sociaux ».

[2] Ajoutons que ces derniers gèrent le groupe de prévoyance AFA, offrant une gamme complète d'assurances complémentaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maladie professionnelle et de décès.

En Allemagne, le plan de réformes sociales, baptisé « agenda 2010 », entend revoir l'État social, « Sozialstaat ». Les acteurs porteurs des normes du modèle social allemand, et en premier lieu les organisations syndicales, sont soumis à une révision radicale de leur mission. Soupçonnés d'obstruer la route de la modernisation, leur pouvoir « exorbitant » est mis en cause. Chaque branche de l'assurance sociale possède une autonomie administrative et est gérée paritaire, sauf dans les caisses d'assurance maladie dites subsidiaires (Ersatzkassen) exclusivement gérées par les représentants des assurés.

Notons que cette démarche est partagée par les confédérations des employeurs (BDA), soucieuse de remettre en cause le monopole des associations de médecins dans les relations avec les caisses.

L'Autriche réforme – elle aussi – ses régimes de retraite, au nom de la politique budgétaire. La tradition du « partenariat social » veut que des sujets de cette nature soient préalablement soumis à une consultation approfondie avec les partenaires sociaux. Or, ceux-ci se trouvent devant le fait accompli. Leur capacité, hier encore reconnue dans l'expertise financière et juridique, est reléguée loin derrière celle de personnalités choisies par le gouvernement. La confédération syndicale OGB répond par la grève, mode d'action souvent seulement décidé par le passé, mais, fait nouveau, mis en œuvre aujourd'hui. La confédération patronale fait savoir son désappointement devant la remise en cause du « partenariat social » mais s'accorde sur le fond des réformes.



► **Aux Pays-Bas**, le dispositif public de sécurité sociale est obligatoire et constitue la seule protection sociale des deux tiers de la population batave. Le tiers restant, celui dont les revenus sont les plus élevés, préfère conclure une assurance privée facultative en lieu et place du dispositif public. Notons que la cotisation est fonction du revenu pour l'assurance maladie publique, l'assurance privée n'en tenant pas compte et ayant toute latitude quant aux critères d'admission.

La réforme en vue tend à instaurer un équilibre entre la solidarité, la qualité et l'accessibilité ainsi que la concurrence entre les principaux acteurs. Le nouveau dispositif vise à interdire toute procédure d'exclusion.

Le gouvernement recherche l'appui des acteurs sociaux en vue d'un consensus qu'il estime essentiel. Les mutualités néerlandaises semblent plus partie prenantes que les partenaires sociaux. Il est vrai que la perspective à l'horizon 2006 est un système toujours mixte, basé sur un même « code » où assureurs et hôpitaux pourront réaliser des profits, sur une « base sociale publique ».

En Belgique, l'Office national de sécurité sociale, organisme d'intérêt public, a pour principale mission, la perception des cotisations (sauf accidents du travail) et leur répartition, en termes de ressources, pour les branches prestataires. Cet organisme et ses institutions sont gérés par un Comité de gestion paritaire composé d'employeurs et de travailleurs. Combinaison de paritarisme et de mutualisme, l'assurance maladie est confiée aux cinq unions mutualistes reconnues (chrétienne et socialiste représentent 80 % des assurés) et aux caisses auxiliaires.

La Mutualité Chrétienne est liée organiquement à la Confédération des Syndicats

Chrétiens (principalement implantée en Flandre) et la Mutualité Socialiste à la Fédération Générale des Travailleurs Belges (majoritairement présente en Wallonie).

Les grandes consultations se font sur le mode tripartite. La récurrence du débat constitue la pérennité du système fédéral de la protection sociale. La majorité flamande souhaite en effet une sécurité sociale propre à la Flandre et donc totalement dissociée des deux autres membres de la Fédération, la Wallonie et Bruxelles capitale.

Pour l'Espagne, l'administration des prestations de santé, couvrant 98 % de la population, est soit nationale, soit transférable aux Communautés autonomes. Les confédérations patronales et syndicales interviennent sur le contrôle de la gestion par l'intermédiaire du Conseil National et des Conseils provinciaux, établis sous un mode tripartite.

Notons la place importante des mutualités, particulièrement en **Catalogne** et au **Pays Basque**, se situant comme piliers complémentaires et supplémentaires. Celles-ci se veulent composantes de l'autonomie sociale à la base de la cohésion économique et sociale. Les partenaires sociaux, particulièrement syndicaux, se sont investis dans la gestion des fonds de pension.

En Italie, l'opposition est des plus vives entre les confédérations syndicales et le gouvernement sur la réforme des retraites. Au-delà de la contestation, les confédérations négocient avec le patronat la mise en place de fonds de pensions sectoriels.

La santé relève de la compétence du ministère qui gère et répartit les moyens financiers, entre les régions et les communes qui se chargent de l'octroi des prestations par le biais des Unités Sanitaires Locales.

C'est à ce niveau décentralisé, dans le cadre des districts, que partenaires sociaux et associations prennent des initiatives pour la santé et l'emploi. Près d'un tiers des travailleurs italiens sont des « para-subordonnés », ni salariés, ni employeurs. Ceci contraint à des régimes et à des modes d'organisations spécifiques pour ces travailleurs payés à la tâche. Ces régimes ad hoc sont en train de se privatiser.

Terminons cette sélection d'États par un nouveau membre de l'Union, **la République Tchèque**.

Quinze ans après le changement de régime, l'environnement politique et social doit encore tenir compte de ce passé récent.

Le mouvement syndical, autrefois courroie de transmission du Parti, donc du pouvoir, gère l'assurance maladie et les allocations familiales, la défense du personnel étant accessoire et surtout dirigée contre ceux qui transgressaient la vie collective (vol, alcoolisme...).

La création d'une nouvelle confédération syndicale suivit la « révolution de velours ».

L'unicité du mouvement syndical a joué un rôle capital lors de l'introduction d'une consultation nationale tripartite, appuyée par l'expertise de l'O.I.T. Ceci déboucha sur un accord général, en 1993. La fin de la Fédération tchèque et slovaque et l'arrivée au pouvoir d'une majorité populiste remirent en cause ce processus de concertation. C'est alors que le gouvernement décida d'écarter le projet de loi concernant les retraites complémentaires élaboré avec la participation des partenaires sociaux et le remplaça par un autre, inspiré par l'exemple ultra libéral du Chili.

Le tripartisme, malgré les lourdes menaces pesant sur son existence, survécut à travers la mise en place du Conseil pour le dialogue des partenaires sociaux. ►

► Une des tâches principales en fut la poursuite de la réforme des pensions. Une difficulté fut et demeure la faiblesse des organisations patronales dans la formulation de la législation sociale. « Le nouvel employeur n'est pas très motivé pour se lancer dans l'activité associative. Soit il s'agit d'un ancien gérant communiste qui ne souhaite pas se mettre en vedette, soit il fait partie de la nouvelle école néo-libérale qui est individualiste par conviction. » [3]

Aujourd'hui l'espoir réside dans l'intégration à l'Union Européenne afin que l'influence de la société civile et des partenaires sociaux soit partagée et ceci dans l'autonomie du pouvoir politique.

La protection sociale soumise aux lobbies

Nous avons parcouru quelques manifestations de la société civile et particulièrement des partenaires sociaux, en tenant compte, lorsque cela se présente, de la dimension locale. Puisque nous évoquons en préliminaire la protection sociale entre marché et solidarité, nous devons présenter, certes rapidement, le rôle des lobbies qu'ils soient lucratifs ou non lucratifs.

Le Comité Européen des Assurances (CEA) est une structure qui a pour fonction de représenter les fédérations nationales des assureurs d'une trentaine de pays au niveau des instances communautaires. Son activité va au-delà du lobbying politique. En effet, les assureurs étant partie prenante du marché unique, notamment en ce qui concerne les directives vie et non-vie, le CEA est un interlocuteur institutionnel, y compris pour les dossiers techniques afférents à l'application de la réglementation européenne.

L'European Federation for Retirement Pensions (EFRP), représente les différents acteurs des fonds de pension. Son objet social est de faire aboutir la future législation permettant à ces groupes de bénéficier du marché intérieur. « Il représente néanmoins des intérêts assez divers qui tendent

à bloquer son activité dans certains contextes de crise. Ainsi, certains fonds de pension sont à prestations définies, d'autres à cotisations définies. Ceci signifie que dans le premier cas le risque que représente le marché financier pèse sur l'entreprise et que dans le second, il pèse sur le salarié ».

En France le terme lobby a un aspect parfois trouble, voire négatif, mais ceci est hexagonal!

Ainsi citons l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), le European Social Insurance Partners (GSIP), l'Association Européenne des Institutions Paritaires (AEIP), l'Institut de la Protection Sociale Européenne (Ipse) et tout récemment la Représentation des institutions françaises de sécurité sociale, qui ont pour but la promotion de la protection sociale solidaire et non lucrative en Europe.

Citons enfin le remarquable travail d'un autre lobby: le réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – EAPN – au premier plan des ONG, en action pour une Europe sociale garantissant la justice et l'accès aux droits fondamentaux à tous les habitants de l'Europe.

La protection sociale solidaire, de base et complémentaire, à l'épreuve de l'intégration européenne.

L'évolution européenne a rendu les liens d'interdépendance plus forts. La reconnaissance d'une citoyenneté européenne, l'adoption de la Charte des Droits Fondamentaux, les conséquences de la libre circulation rendent plus que jamais nécessaire la connaissance réciproque, la coordination des régimes et la combinaison des droits sociaux.

Le modèle social européen demeure confus pour beaucoup d'Européens. Son attractivité ne sera réelle que si non seulement ses valeurs sont connues et partagées mais aussi si sa pertinence se vérifie au quotidien.

Même limitée dans ses effets, la carte européenne d'assurance maladie renforce un sentiment d'appartenance, comme, dans une dimension autre, l'a fait l'€uro.

Le rôle des acteurs de « la société civile organisée », partenaires sociaux, associations, ONG, selon leur vocation et fonctions juridiques dévolues, n'est-il pas appelé à se développer dans le cadre de responsabilisation citoyenne et de proximité?

N'est-ce pas la condition de la mise en œuvre de politiques coordonnées conduisant à plus de justice et d'équité, l'Etat exerçant la fonction de régulateur et de garant du droit social, la démocratie participative et représentative l'emportant sur le marché? ■

[1] Robert Castel: *Alternatives Economiques*, 3^e trimestre 2002.

[2] Annie Jolivet, *Chronique Internationale de l'Ires*, n° 86, janvier 2004.

[3] Vladimir Rys, *La sécurité sociale dans une société en transition: l'expérience tchèque*, Réalité sociales.

[4] Gaël Coron, *Revue de l'Ires* n° 43, 2003/3.



Une publication bi-annuelle créée en 1987, éditée à 3000 exemplaires, qui traite des problématiques actuelles de Protection sociale.

La Revue REGARDS se veut un des vecteurs institutionnels dans les domaines de la réflexion et de la recherche.



INTERVIEW DE KASTRIOT MUÇO,

Président du syndicat Albanais KSSH

Lors de son passage en Albanie, Jean-Pierre Bobichon a eu le plaisir de rencontrer Kastriot Muço, président d'une des deux confédérations syndicales représentatives du pays, affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).

1) Pouvez-vous nous présenter votre Confédération ?

La Confédération a été fondée le 5 juin 1991. C'est une nouvelle confédération libre et indépendante, créée à la fin du régime communiste. Avec environ 100 000 adhérents, c'est la première organisation du pays. Nous sommes affiliés à la CISL depuis novembre 2002. Nous sommes structurés en 12 fédérations professionnelles et 36 unions territoriales. Les structures de base sont les entreprises privées et publiques. Parallèlement, il existe une autre confédération syndicale : la Confédération Indépendante, qui est également affiliée à la CISL. Des contacts sont en cours pour une affiliation auprès de la Confédération Européenne des Syndicats.

2) Quelle est la situation économique et sociale en Albanie ?

Nous avons un accord avec le gouvernement concernant la fixation du SMIC, qui est aujourd'hui d'environ 80 euros par mois afin de le porter à un taux moyen de 160 euros environ suivant les qualifications et les secteurs privés et publics. Le taux de chômage officiel atteint une moyenne de 15 %, avec des disparités importantes entre la capitale et, par exemple, certaines régions du Nord, où le taux de chômage se situe plutôt autour de 25 %, en sachant que

le chômage de longue durée (plus d'un an) peut atteindre environ 70 % des personnes concernées. L'émigration reste un réel problème avec des conséquences graves pour le pays, notamment pour les travailleurs ou chercheurs hautement qualifiés (ingénieurs, médecins, chirurgiens...), le salaire mensuel de ces catégories se situant autour de 250 euros.

3) Et par rapport à la mondialisation ?

La politique du FMI a un impact négatif sur notre situation intérieure. Il faut une politique qui nous permette de promouvoir nos ressources intellectuelles, humaines et naturelles. Bon nombre d'Albanais sont en situation d'émigration (200 000 en Italie, 500 000 en Grèce).

4) Quelles sont vos revendications ?

Elles concernent les salaires, en particulier le salaire minimum, ainsi qu'une indexation des salaires en fonction de la vie. Le gouvernement prévoit fin juin d'augmenter les salaires et les pensions de 3,4 %. Toutefois, retenons que le taux de pension dans les grandes villes diffère de celui des zones rurales ; différence que nous contestons.

5) Qu'en est-il du dialogue social ?

Le dialogue social se construit au sein du Conseil National du Travail qui est une instance tripartite composée de dix représentants des travailleurs, dix des employeurs et de sept représentants du gouvernement. Nous devrions aboutir à un accord qui devrait se conclure

par un pacte social : droits des travailleurs, conditions de travail, salaires, création d'une commission nationale tripartite sur les questions de l'emploi, réforme économique, transparences des paramètres dans le cadre des processus de privatisation. Nous exigeons que chaque décision soit précédée d'une consultation et d'une négociation. Il en va de même concernant l'établissement du budget national, pour lequel nous demandons une vraie consultation à l'automne prochain, qui serait la base d'une cohésion sociale.

6) Et plus précisément concernant les droits sociaux ?

Nous voulons que progressivement la législation albanaise se réfère aux droits européen et international (O.I.T, Charte des droits sociaux...). Nous voulons que soient instaurés des tribunaux du travail dans la perspective 2005/2006.

D'ailleurs, nous venons d'accueillir des représentants du ministère français du travail à propos d'une éventuelle mise en place d'inspecteurs du travail. Mais pour en revenir au pacte social, celui-ci existe depuis 2002 et est renégocié chaque année. Si nous l'obtenons, le pacte social sera signé cette année à la fois par les trois acteurs essentiels de la vie du pays : les Confédérations syndicales, les employeurs et le gouvernement : jusqu'à maintenant, le pacte était seulement conclu par les confédérations et le gouvernement.

7) Quel est votre sentiment au lendemain de l'élargissement de l'Union européenne ?

La plupart des Albanais considèrent faire partie de la famille européenne.

- ▶ Nous payons encore fortement la crise de Kosovo, 100 000 Kosovars vivent en Albanie.

Nous souhaitons fermement une plus grande détermination du gouvernement en matière de stabilité économique et sociale. Nous sommes prêts à apporter notre contribution dans cette perspective et notamment à l'occasion des discussions autour du pacte de stabilité dans les Balkans.

Je vais d'ailleurs participer à une réunion à ce sujet à Paris, à la demande de la Confédération européenne des syndicats. L'Albanie est incontournable dans ce processus de stabilité eu égard à sa situation géographique, politique et économique, et compte tenu de son immigration. Nous souhaitons que l'aide européenne et internationale soit moins précaire et



surtout plus concrètement liée à des objectifs précis. Notre objectif est une européanisation de notre situation prenant en compte plus justement nos ressources humaines et naturelles.

La libre circulation des personnes et des biens économiques, des politiques justes, transparentes et élaborées démocratiquement sont des approches majeures pour le mouvement syndical albanais.

8) Quant à la vie politique?

Il existe une confrontation entre le parti socialiste qui est au pouvoir et le parti démocratique, principale force de l'opposition, au sujet de l'organisation de ces élections et de la refonte de la loi électorale.

La confédération syndicale est et veut rester indépendante, ceci étant nous souhaitons que les élections se déroulent le plus démocratiquement possible, dans la clarté et la plus grande transparence. Indépendamment des résultats de ces élections, nos revendications resteront d'actualité. ■

SANTÉ ET TRAVAIL : DEUX THÈMES, UNE REVUE

Depuis 1991, date de sa création, la revue « Santé et Travail », publiée par la Mutualité française, informe et éclaire ses lecteurs sur la prévention des risques professionnels, et les conséquences des mauvaises conditions de travail sur la santé.

Une de ses caractéristiques principales est d'avoir à la fois un lectorat et une équipe de rédaction mixtes : les abonnés sont aussi bien des militants syndicaux et des élus de CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), que des spécialistes, médecins du travail notamment ; les articles sont rédigés à la fois par des journalistes, et par des professionnels et des experts. Ce panachage assure ainsi une lisibilité des articles accessibles aux profanes et un grand sérieux scientifique.

Une autre spécificité de la revue est l'indépendance de sa ligne éditoriale, tant des producteurs que des gestionnaires de risques. Cette pluridisciplinarité au cœur de la rédaction et cette indépendance lui confèrent une crédibilité certaine, reconnue tant par la Confédération européenne des Syndicats qui considère Santé



et Travail comme une référence sur le sujet, que par la presse française avec laquelle la revue collabore régulièrement, comprenant entre autres Le Monde Economie, le Cahier Emploi de Libération ou encore Alternatives Economiques.

Santé et Travail a fait montre de son influence à maintes reprises, notamment en dévoilant des affaires de taille, comme celle de l'amiante ; des éthers de glycol ou des dangers de la sous-traitance. La revue a contribué à l'évolution de la réglementation et à

fait prendre conscience aux acteurs de la prévention en milieu de travail du poids des facteurs de risques professionnels dans la santé publique.

Santé et Travail a fait de la santé des travailleurs une préoccupation prioritaire, et a permis de créer un véritable débat en le transportant hors des murs de l'entreprise.

Aujourd'hui, cette revue pourrait devenir un outil partagé par l'ensemble des acteurs de la protection sociale, poursuivant ainsi des synergies correspondant à la mission de l'Ipse. La Mutualité française recherche en effet à construire un partenariat pour éditer ce magazine.

Les institutions de prévoyance, agissant par définition sur le terrain de l'entreprise, pourraient y trouver un nouveau secteur à développer, celui de la prévention au travail.

A ce sujet, une association de soutien à Santé et Travail a été créée, à l'initiative du Comité de rédaction, appelée à devenir ultérieurement partenaire de la revue. ■

LA RÉFORME DES CONGÉS MALADIE : UNE RÉVISION DU MODÈLE SUÉDOIS ?



La nouvelle réglementation concernant les congés maladie en Suède est entrée en vigueur en juillet 2003, dans un climat de désaccord général.

Entre 1997 et 2002, le nombre de personnes en arrêt de travail en Suède a doublé, ce qui a conduit le gouvernement à faire de la maîtrise des congés maladie une de ses priorités.

Il a souhaité en outre reporter une partie de la charge sur les employeurs (la période de prise en charge patronale est passée de 14 à 21 jours, tandis que les jours suivants sont indemnisés par les caisses d'assurance sociale), promouvoir le congé maladie à temps partiel afin de favoriser un retour au travail plus rapide, ajuster l'indemnité maladie de façon à ce qu'elle ne soit pas supérieure à celle du chômage. Bref, le congé maladie doit être rendu moins attractif, et pour

cela le taux de remplacement passe de 80% à 78%.

Les partenaires sociaux, consultés en 2001, se sont ouvertement opposés au projet.

Cependant, et c'est sans doute le point le plus marquant de cette réforme, le gouvernement s'est permis de passer outre l'avis des partenaires sociaux, ce qui est inattendu dans un pays qui a toujours fait du dialogue social le socle des législations sociales.

Notons toutefois que devant le mécontentement marqué des confédérations syndicales et patronales, certains points de la réforme ont été repoussés au printemps 2004, comme la volonté de limiter la durée d'indemnisation à 3 ans ou d'instaurer des incitations financières en direction des employeurs pour réduire les problèmes de santé au travail.

Si cette réforme aboutit à amoindrir le système d'assurance maladie des salariés, ses conséquences immédiates pour les travailleurs restent néanmoins limitées et l'indemnisation de congé maladie suédoise demeure l'une des plus généreuses.

En revanche, son élaboration et sa mise en œuvre exclusivement étatiques laissent entrevoir une féture dans le fameux modèle suédois, et il sera intéressant de suivre les prochaines étapes de cette réforme afin d'en évaluer la gravité éventuelle

Par ailleurs, rappelons que les prestations complémentaires pour les revenus de remplacement dont font partie ces congés maladie, sont gérées exclusivement par un de nos partenaires, l'ÅFA, groupe paritaire, issu et acteur du dialogue social. ■

LA CARTE D'ASSURANCE EUROPÉENNE C'EST POUR AUJOURD'HUI

LA CAEM : PLUS QU'UNE SIMPLE CARTE : A partir du 1er juin prochain, chaque assuré pourra demander sa carte d'assurance européenne de maladie. Pour la mettre en circulation les quinze ont adopté un règlement simplifiant et améliorant l'accès aux prestations prévu par l'article 1408/71.

Il s'est écoulé un peu plus de deux ans entre la décision de créer une carte d'assurance maladie pour les citoyens européens et la mise en circulation de la dite carte. Ce n'est pas si long. D'autant que les quinze ont adopté, le 31 mars dernier, un règlement accompagnant sa mise en circulation.

Au dernier coup de minuit le 31 mai 2004, tous les assurés pourront se déplacer dans l'Union munis de cette simple carte qu'il pourra remettre au praticien pour avoir droit à une prestation de soins.

Autre simplification, l'assuré disposant, avec la carte, d'une attestation qui lui ouvre droit aux prestations en nature, il n'aura plus besoin de demander une confirmation de ce droit auprès de l'institution de résidence dans le cas où l'institution du lieu de séjour doit servir une prestation "de grande importance".

Cette simplification administrative est accompagnée d'une amélioration de l'accès aux prestations. Alors que le règlement 1408/71 prévoit des droits différents pour l'accès aux prestations selon le statut dont relève les personnes assurées, le nouveau règlement prévoit que dès le 1er juillet les droits à l'accès aux prestations en nature lors d'un séjour temporaire dans un des Etats membres seront alignés sur la catégorie des pensionnés, actuellement la plus favorisée. ■

L'IPSE FIDÈLE OBSERVATEUR AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Le 14 juin dernier, l'Ipse, en tant qu'observateur régulièrement invité aux débats de la section « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » a participé à une journée de débats et de travail intenses élargie aux dix nouveaux membres de l'Union.

Le premier projet d'avis portait sur la « Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions – Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, une approche globale pour rendre le travail rémunérateur ». Pas moins de 14 amendements furent nécessaires avant que

soit adopté l'avis du CESE sur ce sujet complexe placé au cœur de nombreuses réformes et d'intérêts apparemment contradictoires, aussi bien dans les nouveaux pays membres que dans les anciens. La lecture de l'avis définitif ne manquera pas d'intérêt.

Le deuxième projet d'avis sur la « Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et aux partenaires sociaux au niveau communautaire » concernant le réexamen de la directive 93/104/CE sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail » a posé d'emblée le problème d'une échéance dépassée, la Commission étant

déjà parvenue au stade de la 2^e consultation.

Le Comité présentera cependant un avis sur la proposition de directive et sur un sujet auquel la présidence néerlandaise accorde une réelle importance.

La rédaction des projets d'avis est une tâche difficile et les textes semblent parfois manquer de vigueur mais c'est peut être le prix à payer pour rechercher un consensus entre les groupes de travail. L'intérêt de ces avis réside notamment dans l'étude approfondie des sujets et l'éclairage souvent original porté sur les problématiques. ■



IPSE: FAITHFUL OBSERVER AT THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE

On June 14, IPSE, regularly invited to attend the "Job, Social Affairs, Citizenship" debates ("Emploi, affaires sociales, citoyenneté") as an observer, took part in a day dedicated to intense work and debates extended to the Union's ten new members.

The first opinion draft concerned "Communication between the Commission and the Council, the European Parliament, the Economic and Social Committee, and the regions Committee-Modernizing social protection in order to provide for more and better jobs, a global approach to make work lucrative." ("Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions – Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, une approche

globale pour rendre le travail rémunérateur"). No fewer than 14 amendments were necessary for the adoption of European Economic and Social Committee's opinion on this complex topic, which lies at the heart of numerous reforms and interests that are apparently contradictory, for new member states as well as for existing ones. The final opinion will be of great interest.

The second opinion draft on "Communication between the Commission and the Council, the European Parliament, the Economic and Social Committee, the regions Committee, and social partners at the community level" ("Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et aux partenaires sociaux au niveau communautaire"), which concerned

the re-examination of directive 93/104/CE on certain aspects of time management at work, exposed the fact that the due date had already passed, the Commission having reached the second consulting phase. However, the Committee will present an opinion on the proposal relative to the directive and a subject that is very important to the Dutch presidency.

Drafting these opinion projects is a difficult task, and the texts sometimes seem to lack vigour. However, it is perhaps the price to pay in the search for a consensus between the work groups. The interest of these opinions resides mainly in the profound study of the subjects and the light often shed on the issues in question. ■

LECTURES

BRUXELLES DANS LA BD LA BD DANS BRUXELLES

L'auteur :
Thibaut
VANDORSELAER,
licencié en tourisme
et études euro-
péennes, spécialiste
de la gestion de
l'environnement
territorial.



L'éditeur : Versent Sud - 2004

Pas un guide de plus, mais un guide en plus : ce circuit au cœur de Bruxelles suit son fil rouge : la BD. Il parcourt avec nous les plus célèbres vignettes qui ont Bruxelles pour

décor, et nous font découvrir les fantastiques fresques de nos dessinateurs aimés dans cette ville aussi aimable. Il comble tout à la fois les fans de ce grand art, le 9ème, qu'est la bande dessinée, et les amoureux de Bruxelles. ■

LA LANTERNE VERTE

L'auteur :
Jérôme Charyn,
né en 1837 à New
York, connu aussi
pour ces contes
pour enfants.



L'éditeur :
Bibliothèque
étrangère,
Mercure de France 2004.

Roman échevelé, personnage déjanté et attachant : Jérôme Charyn, New-Yorkais et Parisien de parents, Juif russo-polonais, nous revisite le Roi Lear.

Jouer une pièce ayant pour sujet un vieux roi gâteaux, veuf et père de Cornélia, en face d'un Staline vieilli, veuf et père d'une fille jeune, n'est-ce pas très dangereux ?

Staline contrôle ces artistes, colporteurs d'idées vite jugées subversives. Il va donc aller un soir voir ce Lear, pas comme les autres, les comédiens sont des amateurs, trop d'acteurs professionnels étant au bain ou en prison. ■

RECETTES POUR BUDAPEST

SOUPE GLACÉE AUX GRIOTTES, REVUE PAR L'IPSE

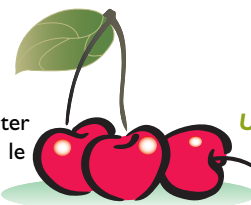
Hideg Meggylevés

Ingrédients :

- 500 g de griottes à dénoyauter
- 150 g de sucre roux
- le zeste râpé d'un demi-citron bio
- 1/2 cuillère à café de fleur de sel et de cannelle moulue
- 1 cuillère à soupe de farine de maïs
- 10 cl de crème liquide
- 10 cl de kirsch

Préparation :

- Dans 1 litre 1/2 d'eau, ajouter le sucre, la cannelle, le sel et le zeste. Bouillir 3 à 4 minutes, goûtez !
- Plongez les griottes dans le bouillon, à petit feu durant 4 minutes.
- Mêlez farine et crème, lissez et incorporez lentement une louche de jus de cerise chaud.
- Versez dans la soupe et l'épaissir à petit bouillon.
- Servez glacé ! Avec ce qu'il faut pour l'esprit ! ■



Une soupe idéale pour un beau soir d'été.

Les Hongrois à l'occasion, remplacent les cerises par des groseilles, des abricots ou de la rhubarbe.



MUSIQUE ET CHANSONS

C'EST PAS TOUS LES JOURS SHABBAT OU : LIFE IS NOT ALWAYS A PIECE OF CAKE !

"The reason I'm wearing shoes that are too small for me is that business isn't good at the moment, my wife hates cooking and my children have no respect for me, I've no friends and I'm in poor health. So when I get home in the evening and take my shoes off... oooh, wo-oo!"

"Si je porte mes chaussures trop petites, c'est par ce que mes affaires vont mal, que ma femme déteste



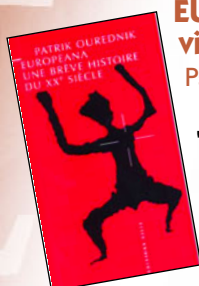
cuisiner et que mes enfants me manquent de respect, que je n'ai pas d'amis et que je suis en mauvaise santé. Alors je rentre chez moi et j'ôte mes chaussures... Wooiii !" Rejoignez l'Ipse à Budapest et ailleurs Mais avant, écoutez la Kumpania

Zelwer, album Däissa, compagnie des Tziganes imaginaires :

Accordéon, saxophone, clarinette, steel drum, grosse caisse, tambour d'eau, santour indien, nickelharpa, violon, trompette, tuba, euphonium, planche à laver, bouteillophone, piano... et beaucoup d'autres instruments pour une euphorie consciente et délirante. ■

Enregistrements effectués entre mai 1998 et février 2003 à la Cité de la Musique à Paris.
Bel album, English text inside

L'éditeur : Harmonia Mundi.
Le chant du monde - 2003



EUROPEANA - Une brève histoire du vingtième siècle

Patrick Ourednik, Editions Allia - 2004

"Les Américains qui ont débarqué en 1944 en Normandie étaient de vrais gaillards et mesuraient en moyenne 1m73 et si on avait pu les ranger bout à bout plantes des pieds contre crâne ils auraient mesuré 38 kilomètres".

Patrick Ourednik est né à Prague, en 1957. Vivant en France depuis 1984, il est le traducteur en langue tchèque de Rabelais, Garry, Quesneau, Beckett, Michaux...

Europeana a été élu "livre de l'année 2001" en République tchèque, et traduit depuis dans une dizaine de langues.

LES GRANDS JOURS DE L'EUROPE 1950 - 2004

Jean-Michel Gaillard - Editions Tempus - 2004



Ce livre est le récit des grandes journées qui ont marqué cette révolution pacifique, négociée, démocratique qu'est la construction européenne.

L'Europe devrait susciter l'enthousiasme, ce n'est pas toujours, loin s'en faut parfois, le cas.

Lisez cette histoire vivante de cette destinée de paix et de liberté, toujours à préserver.

LE NOUVEL ÉTAT DE L'EUROPE

Sous la direction de Mario Dehove

Edition la découverte - 2004



Projet de constitution, progression de l'Europe politique, élargissement : l'Europe est plus que jamais à l'ordre du jour. L'Union doit vaincre les appréhensions qu'elle suscite. Mais comment parler de l'Europe aux

Européens ? Vivante bien que complexe, politique malgré l'apparence technocratique, lieu des plus controversés, l'Union doit répondre à tous les défis.

Ceux-ci sont présentés en cet ouvrage par cinquante auteurs présentant soixante thèmes : citoyenneté, modèle social, services publics, inégalité, OMC, immigration...

Un livre accessible et aussi un guide précieux.

L'INVENTION DU MARCHÉ

sous la direction de Philippe Morel - Editions Seuil - 2004



Une histoire économique de la mondialisation de plus ? Oui et non...

Oui puisque cette somme présente la mondialisation dans sa nature d'aboutissement provisoire d'une synergie historique de longue durée entre expansion géographique des échanges et progrès de la régulation marchande.

Non parce qu'elle entreprend de démontrer que la libéralisation ne revêt pas de caractère irréversible. Ce fut le cas dans l'histoire avec le blocage répété des marchés, ce pourrait l'être demain, l'économie de marché étant "toujours réinventée" toujours autant sous influence du politique.

LISIÈRES D'EUROPE

Guy-Pierre Chomette,

Frédéric Sautereau

Editions Autrement

Frontières - 2004



De la mer Egée à la mer des Barents. Voyage en frontières orientales :

pendant trois ans, les auteurs, un journaliste et un photographe ont parcouru la nouvelle frontière de l'Union, plus de 7000 kms.

Qui sont les nouveaux frontaliers ?

Quelle est leur histoire ? Comment vivent-ils cette nouvelle architecture européenne ?

A quelles conséquences s'attendent-ils dans leur vie quotidienne ?

Des rencontres émouvantes et des témoignages forts, entrecoupés d'éclairages historiques et d'analyses géopolitiques.

Les textes sont captivants, les photos sont aussi bouleversantes que de qualité artistique.

SOUTH EAST EUROPE REVIEW FOR LABOUR AND SOCIAL AFFAIRS (SEER)

Volume 7, number 1, 2004

Boderland: Albania, FYR

Macedonia and Greece.



This issue is unique in many ways: it is the result of travel accounts and experiences from a perspective of a western observer.

The latter also interviewed several experts, administrative officials and aid workers, who gave first-hand accounts of the difficulties of the situation in the "borderlands" of the west Balkans. Given the legacies of history, cross-border co-operation is of fundamental importance to the future development, growth and integration of the region.

The controversial role of the international community is also well addressed, such as the handling of the European perspective on the region as a political tool.



XXVIII^e RENCONTRE IPSE BUDAPEST LES 1^{er} ET 2 JUILLET 2004

Avec le soutien de la DGEAC de la Commission européenne

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA PROTECTION SOCIALE

JEUDI 1^{er} JUILLET 2004

14h15 Accueil des participants

14h30 Allocutions de bienvenue

- **Mihaly Kökeny**, Ministre de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille – Hongrie
- **Jean-Luc Malaterre** : Président de l'Ipse
- **Jürgen Köppen** : Directeur de la Représentation de la Commission européenne à Budapest

15h15 Les enjeux de la XXVIII^e Rencontre Ipse

- **Dominique Boucher**, Délégué général de l'Ipse

15h30 Première session : Nouveau Traité, nouvelles frontières ?

Introduction : Quelle place est faite aux acteurs de la « société civile organisée » ?

- **Gérard Dantin**, membre du Comité Economique et Social Européen

16h00 Les nouvelles frontières de la souveraineté en matière de protection sociale

- **Daniel Vaughan-Whitehead**, OIT
- **Sylvie Hennion-Moreau**, Directeur du laboratoire de droit social, Université de Rennes

Modérateur : **Otto Kaufmann**, Chercheur au Max Planck Institut, Allemagne, vice-Président de l'Ipse

17h15-17h45 Débat avec les participants

VENDREDI 2 JUILLET 2004

8h45 Accueil des participants

9h00 Deuxième session : De l'Etat providence aux nouvelles assurances sociales

Introduction : Une Europe sociale sans frontières ou citadelle du Welfare State

- **Csaba Öry**, Ancien Secrétaire d'Etat aux affaires sociales de Hongrie, Député européen, PPE

9h30 Les nouvelles frontières de l'assurance maladie et de l'assurance pension

- **Elaine Fultz**, Bureau sous-régional, BIT Europe centrale et orientale
- **Zsuzsanna Matejka**, Directeur Général de l'Office National de l'assurance maladie Hongrie
- **Jozef Niemiec**, Secrétaire confédéral de la CES, chargé de la protection sociale

Modérateur : **Stefan Orban**, Représentant le CEEP, Autriche

11h15-12h15 Débat avec les participants

14h15 Troisième session : Economie sans frontières, protections sociales nouvelles

Introduction : Le droit à une protection sociale comme élément de citoyenneté

- **Jean-Baptiste de Foucaud**, Responsable du Cafecs, ancien Commissaire au Plan, France

14h45 Quelles nouvelles responsabilités pour les institutions sociales ?

- **Edmundo Martinho**^(*), EAPN - Portugal
- **Paolo Bacchielli**, Conseiller au Directeur Général, DG Emploi et Affaires Sociales, Commission européenne
- **Agnès Simonyi**, Université de Budapest

Modérateur : **Franz Terwey**, Directeur de DSV et de l'Esip

16h15-17h Débat avec les participants

17h00 Conclusions des travaux

- **Jan Kulakowski**, Ancien secrétaire d'Etat chargé des négociations avec l'UE pour le gouvernement polonais

17h30 Synthèse des travaux

- **Jacques Moreau**, Délégué général Europe et Société

(*) sous réserves

IPSE XXVIIIth MEETING BUDAPEST JULY 1st ANT 2nd 2004

With the support of the DGEAC of the European Commission
THE NEW FRONTIERS OF SOCIAL PROTECTION

JEUDI 1^{er} JUILLET 2004

14h15 Greeting of the participants

14h30 Welcome speeches

- **Mihaly Kökeny**, Minister of Health, Social and Family Affairs – Hungary
- **Jean-Luc Malaterre** : President of Ipse
- **Jürgen Köppen** : Head of the European Commission Delegation in Budapest

15h15 The challenges of the IPSE XXVIIIth Meeting

- **Dominique Boucher**, General delegate of Ipse

15h30 First session : New Treaty, new frontiers?

Introduction : Which place is granted to the actors of the organized civil society?

- **Gérard Dantin**, Member of the European Economic and Social Committee

16h00 The new frontiers of sovereignty in social protection issues

- **Daniel Vaughan-Whitehead**, OIT
- **Sylvie Hennion-Moreau**, Director of the social law laboratory, University of Rennes

Moderator : **Otto Kaufmann**, Researcher at the Max Planck Institut, Germany, vice-President of Ipse

17h15-17h45 Debate with the audience



le puits des Danaïdes

FRIDAY, JULY 2nd 2004

8h45 Greeting of the participants

9h00 Second Session : From the Welfare State to the new social insurances

Introduction : A social Europe without frontiers or Welfare State citadel?

- **Csaba Öry**, Former State Secretary of Social Affairs, Hungary, Member of the European Parliament, PPE

9h30 The new frontiers of health insurance and pension insurance

- **Elaine Fultz**, Under-regional department, Ilo, Central and Eastern Europe
- **Zsuzsanna Matejka**, Director General of the National Health Insurance Organization, Hungary
- **Jozef Niemiec**, Confederal Secretary of ETUC, in charge of social protection

Moderator : **Stefan Orban**, Representative of the CEEP, Austria

11h15-12h15 Debate with the audience

14h15 Third session : Economy without frontiers, new social protections

Introduction : The right to social protection as an element of citizenship

- **Jean-Baptiste de Foucaud**, Director of Cafecs, former Plan Commissioner, France

14h45 Which new responsibilities for social institutions?

- **Edmundo Martinho**^(*), Eapn, Portugal
- **Paolo Bacchielli**, Adviser to the Director-General, Employment and Social Affairs,

Directorate General, European Commission

- **Agnès Simonyi**, University of Budapest

Moderator : **Franz Terwey**, Director of DSV and of the Esp

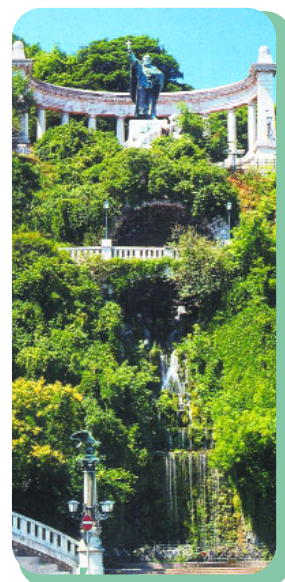
16h15-17h Debate with the audience

17h00 Conclusions of the Meeting

• **Jan Kulakowski**, Government Plenipotentiary for Poland's Accession Negotiations to the European Union

17h30 Summary of the Meeting

- **Jacques Moreau**, General Delegate of Europe et Société



(*) with all reserve

la Une	PAGE 1	<ul style="list-style-type: none"> ● XXVIII^e RENCONTRE IPSE - 1^{er} ET 2 JUILLET 2004 À BUDAPEST Les nouvelles frontières de la Protection Sociale ● XXVIIIth IPSE MEETING - JULY 1 AND 2, 2004 IN BUDAPEST <i>The new frontiers of social protection</i>
é ditor	PAGE 3	<ul style="list-style-type: none"> ● LE DROIT À UNE CONSTITUTION - UNE CONSTITUTION DE DROITS Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse ● THE RIGHT TO A CONSTITUTION - A CONSTITUTION OF RIGHTS Dominique Boucher, Ipse's General Delegate
folios	PAGE 5	<ul style="list-style-type: none"> ● XV^e ANNIVERSAIRE DE L'IPSE : DES INITIATIVES ET MANIFESTATIONS AU SECOND SEMESTRE ● ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 AVRIL 2004
à propos	PAGE 6	<ul style="list-style-type: none"> ● INFORMATION ON THE ACTIVITIES OF THE (HUNGARIAN) NATIONAL PENSION INSURANCE ADMINISTRATION Doctor Laszlo Gerencsér, Vice President of Onyf
	PAGE 8	<ul style="list-style-type: none"> ● LES ACTIVITÉS DE L'ADMINISTRATION NATIONALE DE L'ASSURANCE EN HONGRIE Docteur Laszlo Gerencsér, Directeur Général Adjoint de l'Onyf
folios	PAGE 10	<ul style="list-style-type: none"> ● ELECTIONS EUROPEENNES : L'IPSE INTERROGE LES GROUPES PARLEMENTAIRES
	PAGE 11	<ul style="list-style-type: none"> ● LE DEVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE ET NON LUCRATIVE
	PAGE 12	<ul style="list-style-type: none"> ● EUROPEAN ELECTIONS : GROUPS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT
	PAGE 13	<ul style="list-style-type: none"> ● ETUDIANTS ET ENGAGEMENT CITOYEN
repères	PAGE 14	<ul style="list-style-type: none"> ● REPÈRES POUR LA RENCONTRE DE BUDAPEST
	PAGE 15	<ul style="list-style-type: none"> ● MAPS AND DRAWS FOR BUDAPEST IPSE MEETING
dialogues	PAGE 16	<ul style="list-style-type: none"> ● LA PROTECTION SOCIALE EN EUROPE, POUVOIRS PUBLICS ET ACTEURS SOCIAUX Dominique Boucher, Délégué Général de l'Ipse
foliofocus	PAGE 20	<ul style="list-style-type: none"> ● INTERVIEW DE KASTRIOT MUÇO Président du syndicat Albanais KSSH
	PAGE 21	<ul style="list-style-type: none"> ● SANTÉ ET TRAVAIL : DEUX THÈMES, UNE REVUE
l'échotier	PAGE 22	<ul style="list-style-type: none"> ● LA RÉFORME DES CONGÉS MALADIE : UNE RÉVISION DU MODÈLE SUÉDOIS ? ● LA CARTE D'ASSURANCE EUROPÉENNE C'EST POUR AUJOURD'HUI
folios	PAGE 23	<ul style="list-style-type: none"> ● L'IPSE FIDÈLE OBSERVATEUR AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ● IPSE: FAITHFUL OBSERVER AT THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE
reflets d'Europe	PAGE 24	<ul style="list-style-type: none"> ● LECTURES Bruxelles dans la BD la BD dans Bruxelles La Lanterne verte ● RECETTES POUR BUDAPEST Soupe glacée aux griottes, revue par l'Ipse - Hideg Meggylevés ● MUSIQUE ET CHANSONS C'est pas tous les jours shabbat Ou : Life is not always a piece of cake !
foliothèque	PAGE 25	<ul style="list-style-type: none"> ● À LIRE
programme	PAGE 26	<ul style="list-style-type: none"> ● XXVIII^e RENCONTRE IPSE - 1^{er} ET 2 JUILLET 2004 À BUDAPEST Les nouvelles frontières de la Protection Sociale
	PAGE 27	<ul style="list-style-type: none"> ● XXVIIIth IPSE MEETING - JULY 1 AND 2, 2004 IN BUDAPEST <i>The new frontiers of social protection</i>

Nous avons, dans ce Folio 37, privilégié l'actualité et les événements en lien avec notre Rencontre de Budapest, ce qui explique l'absence de la rubrique Folioscopie. Vous la retrouverez dès le Folio 38 et elle sera consacrée à la Fondation de Dublin.

Ipse Institut de la Protection Sociale Européenne
92, boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. 33 1 40 37 13 88 - Fax: 33 1 40 36 07 65
Email : europesociale@euroipse.org
Internet : www.euroipse.org

FOLIO n° 37 - Juillet 2004 - ISSN 1278-6160

Directeur de la publication : Dominique Boucher

Responsable de rédaction : Catherine Viguier

Rédacteurs : Jean-Pierre Bobichon, Dominique Boucher, Céline Rossignol, Julie Rouan, Catherine Viguier

Traductions : Corporate Editions New Orleans et Catherine Viguier

Conception : In-Médias - Blois. Tél. 02 54 52 15 15
Email : contact@in-medias.fr

Graphisme : Nathalie Courtemanche

Dessins : Jean-Pierre Terrien

Impression : Offset 41 - Blois.

